

**OUTIL RÉGIONAL DE  
DÉVELOPPEMENT ET DE  
MISE EN VALEUR DE LA  
ZONE AGRICOLE**



Adopté le 21 juin 2016

## **TABLE DES MATIÈRES**

PARTIE I : LE PROFIL .....	1
1. Base territoriale .....	8
L'évolution de la zone agricole permanente .....	10
Types de sol et climat .....	13
Le Paysage .....	14
2. Occupation du territoire agricole .....	17
Dynamisme et intensité agricole .....	17
Les espaces non cultivés .....	19
Le bassin versant .....	19
3. Usages non agricoles et contraintes de nature physique .....	21
Usages non agricole .....	21
Les ilots déstructurés .....	22
Le morcellement des terres .....	22
Les distances séparatrices et l'élevage en zone agricole .....	24
Synthèse concernant le territoire, son occupation et ses contraintes .....	24
4. Activités agricoles .....	25
Les exploitations agricoles .....	25
Les types de production .....	26
La production végétale .....	28
La production animale .....	32
Synthèse concernant le type de production .....	36
5. Aspects économiques et financiers .....	36
Les revenus .....	37
La valeur des terres .....	38
La location des terres .....	39

La relève agricole .....	40
Synthèse concernant les aspects économiques et financiers .....	43
6. Activités complémentaires ou non conventionnelles .....	44
Les activités complémentaires .....	44
Les activités non conventionnelles.....	44
7. Industrie agroalimentaire et recherche.....	46
<b>PARTIE II : LES ENJEUX.....</b>	<b>48</b>
La relève agricole .....	48
La cohabitation rural/urbain .....	48
Le développement durable .....	48
La fiscalité municipale.....	48
L'appui au développement et aux nouveaux modèles de production.....	49
<b>PARTIE III : LA VISION DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES.....</b>	<b>49</b>
<b>PARTIE IV : LE PLAN D'ACTION .....</b>	<b>50</b>
Actions transversales.....	50

**ANNEXE « A » : Liste des présences au Forum participatif**

**ANNEXE « B » : Rapport de consultation**

## **TABLEAUX**

Tableau 1	Caractéristiques générales des MRC de la Montérégie .....	5
Tableau 2	Évolution de la population et des ménages 1981-2011.....	6
Tableau 3	Évolution des ménages privés 1981-2011 .....	6
Tableau 4	Importance relative de la zone agricole.....	8
Tableau 5	Caractéristiques de la zone agricole par municipalité .....	9
Tableau 6	Superficies exclues de la zone agricole lors de la révision de la zone agricole permanente par la CPTAQ en 1992.....	10
Tableau 7	Évolution de la zone agricole suivant le décret de révision de la zone agricole permanente (décret N°1013-92) .....	11
Tableau 8	Évolution de la zone agricole pour les MRC de la Montérégie depuis l'entrée en vigueur du décret pour la révision de la zone agricole(révision opérée entre 1987 et 1992) .....	11
Tableau 9	Compilation des demandes d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole faites auprès de la CPTAQ.....	12
Tableau 10	Taux d'occupation de la zone agricole.....	17
Tableau 11	Portion cultivée des exploitations agricoles.....	18
Tableau 12	Portion cultivée de la zone agricole en 2010 .....	18
Tableau 13	Répartition des types de friches par municipalité (partie CMM) .....	20
Tableau 14	Autorisations accordées par la CPTAQ pour utilisation autre que l'agriculture (en hectares) en zone agricole depuis 1996 .....	21
Tableau 15	Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2004 et 2010.....	25
Tableau 16	Évolution de la superficie exploitée moyenne par exploitation agricole .....	25
Tableau 17	Évolution de la proportion d'exploitations ayant une production végétale comme production principale.....	27
Tableau 18	Évolution de la proportion d'exploitations ayant une production animale comme production principale.....	27
Tableau 19	Variation du nombre d'exploitations selon le type de culture 2004-2011 .....	28
Tableau 20	Moyenne d'hectares par exploitation déclarant des revenus pour la culture de végétaux .....	29
Tableau 21	Description générale de la culture des végétaux 2004-2010 .....	30
Tableau 22	Exploitations déclarant des revenus selon les types de culture selon les municipalités 2004-2010 .....	31
Tableau 23	Productions animales par municipalités.....	33
Tableau 24	Description des principaux élevages selon le revenu ou comme activité principale,.....	34
Tableau 25	Proportion des principaux élevages pour la CMM, la Couronne Sud et la MRC.....	35
Tableau 26	Productions animales .....	35
Tableau 27	Superficies exploitées par des entreprises enregistrées hors de la MRC.....	37

Tableau 28	Valeur moyenne des terres transigées de 1996 à 2011 .....	39
Tableau 29	Évolution du taux de location.....	40
Tableau 30	Évolution de la situation de la relève pour les exploitants prévoyant vendre dans les cinq ans .....	42
Tableau 31	Vue sur la relève en Montérégie.....	43
Tableau 32	Nombre de fermes utilisant des méthodes de commercialisation en circuit court, Montérégie, 2013.....	45

## **CARTES**

Carte 1	Municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu .....	5
Carte 2	Potentiel des sols pour la zone agricole de la MRC (1963) .....	13
Carte 3	Composantes du paysage identifiées par la CMM.....	16
Carte 4	Les éléments du paysage reconnus dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu .....	16
Carte 5	Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu (partie CMM) .....	20
Carte 6	Phénomène de morcellement des terres à travers la MRC .....	23

## **GRAPHIQUES**

Graphique 1	Évolution des groupes d'âge de la population, 1996-2011 .....	7
Graphique 2	Pourcentage du territoire de chaque municipalité en zone agricole par rapport à la superficie de la zone agricole de la MRC .....	9
Graphique 3	Importance relative des autorisations de la CPTAQ (1996-2015) .....	22
Graphique 4	Importance relative des productions animales (en unité animale) en 2010. ....	32
Graphique 5	Répartition des exploitations selon la tranche de revenus.....	37
Graphique 6	Évolution du revenu moyen par exploitation (en \$) .....	38
Graphique 7	Évolution des revenus/hectares cultivés (en \$) .....	38
Graphique 8	Valeur des terres transigées .....	38
Graphique 9	Proportion des exploitations agricoles déclarant des activités complémentaires ou non conventionnelles.....	44

## **LISTE DES ACRONYMES**

- ARDA : Aménagement rural et développement de l'agriculture (inventaire des terres du Canada)
- CCA : Comité consultatif agricole de la MRC (composé de 4 élus et de 4 producteurs agricoles)
- CMM : Communauté métropolitaine de Montréal
- CPTAQ : Commission de protection du territoire agricole du Québec
- FRAQ : Fédération de la relève agricole du Québec
- LAU : Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- LPTAA : Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- MAMOT : Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
- MAPAQ : Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- MRC : Municipalité régionale de comté
- ODZA : Outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole, tel que libellé à l'article 1.6.2 du PMAD
- PMAD : Plan métropolitain d'aménagement et de développement
- RCI : Règlement de contrôle intérimaire
- UPA : Union des producteurs agricoles

## **PARTIE I : LE PROFIL**

### **Préambule**

Le Gouvernement a, depuis l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) et la création des MRC en 1978, octroyé à ces dernières un rôle important afin d'assurer, entre autres, la protection de la zone et des activités agricoles sur leur territoire. Les leviers d'intervention ont été mis en place au fil du temps, par l'entremise de certaines lois et certains documents d'orientations gouvernementales.

En premier lieu, la LAU a défini les pouvoirs et les obligations d'une MRC en matière de planification de l'aménagement du territoire, en particulier au niveau de l'identification des différentes affectations du sol et des périmètres d'urbanisation. Dès l'entrée en vigueur du premier Schéma d'Aménagement de la MRC, le 13 octobre 1988, celui-ci reconnaissait l'affectation « agricole » comme des composantes importantes du territoire. La seconde finalité du document reposait justement sur la « confirmation » de la vocation agricole, en particulier dans les municipalités situées au nord de la MRC. Cette fonction agricole était prise en compte comme suit :

*« Cette optimisation de la vocation agricole se traduit principalement par une concentration du développement urbain dans les pôles déjà reconnus à cet effet et, dans des secteurs spécifiques, par la limitation des implantations résidentielles le long des rangs, par des mesures de remises en culture des terres à l'abandon et surtout par une implication plus active des organismes publics dans ce domaine ».*

Il faut noter qu'avant même cette reconnaissance fondamentale au Schéma d'Aménagement, la MRC avait défini l'activité agricole comme une fonction prédominante dans le premier Règlement de contrôle intérimaire (règlement numéro 8) de la MRC, entré en vigueur le 22 juin 1983. Le chapitre 10 de ce RCI était consacré spécifiquement aux usages agricoles. Un groupe très restreint d'usages était alors reconnu comme fonctions liées ou compatibles à l'agriculture. Cette dernière représente, bien entendu, l'activité prédominante en zone agricole. En plus de ce resserrement d'activités non agricoles permises en zone agricole, la fonction résidentielle a, quant à elle, été limitée à l'implantation de maisons unifamiliales, afin de limiter les pressions importantes qu'elle imposait.

La révision du Schéma d'Aménagement, amorcé en 1996 (règlement numéro 32-06), et l'adoption du RCI agricole en 2002 ont permis de pallier en partie cette problématique. Ainsi, pour s'assurer une meilleure utilisation du territoire agricole et par le fait même, de favoriser le développement de l'agriculture, le processus de révision a permis de remettre en question la pertinence de permettre l'usage résidentiel non lié à un établissement agricole. Bien sûr, il fallait s'assurer de conserver les droits acquis et aussi de consolider le tissu urbain embryonnaire déjà amorcé avant le décret de la zone agricole, le 9 novembre 1978, par l'effet de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA).

Au début des années 2000, le gouvernement introduisait, dans ses orientations en matière d'aménagement du territoire spécifiques aux activités agricoles, des normes visant à favoriser la cohabitation en zone agricole, entre les activités d'élevage animal et les activités non agricoles. Des distances séparatrices minimales ont été instaurées afin, par exemple, d'établir un éloignement « acceptable » entre un établissement d'élevage et une maison d'habitation ou un immeuble « sensible ». Des normes pour régir les périodes d'épandage de déjections animales ont également été élaborées afin de minimiser les impacts engendrés par ce type d'activités.

À la fin du processus de révision du Schéma d'Aménagement, soit au milieu de la dernière décennie, le gouvernement imposait une nouvelle demande à la MRC, soit d'identifier les regroupements urbains spontanés déjà présents en zone agricole. C'est à ce moment que la notion d'îlots déstructurés est apparue pour la première fois dans la démarche de planification de l'aménagement du territoire. « Les îlots déstructurés sont des entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture » (MAPAQ, 2001). Les îlots étaient divisés en trois (3) catégories d'usages prédominants, soit la catégorie résidentielle, commerciale et industrielle.

En parallèle à l'identification des îlots déstructurés au Schéma d'Aménagement, la MRC a amorcé une démarche d'identification similaire, mais cette fois dans le cadre formel de l'application de l'article 59 de la LPTAA. La loi offre ainsi la possibilité de reconnaître des îlots déstructurés, uniquement à vocation résidentielle, et de délivrer une autorisation « automatique » permettant de consolider les parcelles de terrains vacants résiduels.

La MRC s'est d'abord engagée dans le processus de concertation, auprès des instances de la CPTAQ, en impliquant particulièrement le milieu agricole. À la suite d'une entente négociée de bonne foi par toutes les parties impliquées (MRC, UPA, CPTAQ), la démarche à portée collective a formellement fait l'objet d'une délibération par la CPTAQ. La décision numéro 363352, rendue le 25 mars 2010, reconnaît quelque 62 îlots déstructurés résidentiels sur le territoire de la MRC. Dorénavant, la construction de résidences en zone agricole ne peut, sauf exception, se réaliser à l'extérieur des îlots déstructurés reconnus par cette décision.

Afin de respecter les conditions énoncées dans cette décision, la MRC a procédé à un amendement au RCI agricole numéro 33-02 en adoptant le règlement numéro 33-10-5 qui a introduit les îlots déstructurés résidentiels reconnus par la CPTAQ. Ce règlement de modification au RCI, adopté le 6 mai 2010, est entré en vigueur le 13 juillet de la même année. Cette procédure constitue donc la principale mesure réalisée par la MRC afin de contribuer à la protection de la zone agricole. Les impacts sont directement mesurables, puisqu'ils ont eu pour conséquence de contribuer à assurer la pérennité de la zone agricole pour des fins agricoles.

## Introduction

Le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), adopté par la CMM, est entré en vigueur le 12 mars 2012. Il traite entre autres d'aménagement du territoire, de réseaux et d'équipement de transport et de protection et de mise en valeur de l'environnement.

Le PMAD, se conformant au cadre d'aménagement et aux orientations gouvernementales pour la région métropolitaine de Montréal 2001-2021, vise la permanence et l'aménagement durable de la zone agricole. Particulièrement, le PMAD se fixe pour objectif de « favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture » et reconnaît le fort potentiel de l'agriculture au sein de la CMM, constituant un de ses principaux atouts. À ce titre, la CMM a invité les MRC à se doter d'outils régionaux de développement et de mise en valeur de la zone agricole (ODZA).

L'ODZA est avant tout un document soulignant les intentions de mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC), en favorisant le développement durable des activités agricoles. C'est un outil qui est complémentaire au schéma d'aménagement et de développement et sans portée réglementaire.

À cet effet, quatre (4) éléments constituent l'Outil de développement de la zone agricole:

- 1 – dresser un **PROFIL** illustrant le portrait de la zone et des activités agricoles sur le territoire;
- 2 – faire ressortir les **ENJEUX** particuliers qui sont exposés dans le profil;
- 3 – annoncer la **VISION DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**;
- 4 – élaborer un **PLAN D'ACTION** afin de contribuer à répondre aux enjeux soulevés.

À cet effet, la première partie du document expose le portrait de la zone agricole ainsi que les principales activités qui s'y trouvent. À l'aide des données disponibles, nous démontrerons les particularités de la zone agricole sur lesquelles nous pourrions poser des gestes, conformément aux pouvoirs et aux responsabilités de la MRC, et ainsi contribuer au développement et à la mise en valeur de notre zone agricole.

Quant à la méthodologie et aux sources d'information utilisées pour caractériser la zone agricole, il est à noter que la majorité des données existantes, concernant la zone agricole de la MRC, sont des données issues du *Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu*<sup>1</sup>. Ce portrait publié, en 2012, a été réalisé par la Communauté métropolitaine de Montréal, en grande partie sur la base des données produites par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, pour les années 2004 et 2010. Ces portraits ont notamment été produits dans la perspective de l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA).

Ce type de portrait a été réalisé pour chacune des MRC ayant leur territoire, en tout ou en partie, dans la CMM. Bien que réalisés par la CMM, les portraits décrivent l'ensemble du territoire de chaque MRC, incluant les territoires hors CMM, à l'exception des données sur les terres en friche. Ils permettent et incluent des comparaisons entre les MRC de la grande région de Montréal, grâce à une méthodologie et des variables uniformes. Il est prévu que ces portraits mis à jour soient publiés en 2018. En l'attente de cette actualisation, les données du portrait statistique agricole de la MRC, concernant l'évolution de 2004 à 2010, sont les données les plus complètes et les plus à jour dont nous disposons.

Suite au portrait, la seconde partie décline les enjeux, en regard avec la partie précédente. Elle fait la jonction avec le profil et les moyens de mise en œuvre. Le document se conclut avec le plan d'action qui servira d'orientation au niveau des mesures d'intervention, afin que la MRC puisse contribuer au développement de la zone et des activités agricoles.

La démarche d'élaboration de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole a été la suivante :

- 18 juin 2015 : adoption du projet d'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;
- 2014-2015 : Six rencontres de travail du CCA;
- 22 septembre 2015 : assemblée publique pour présenter le projet d'ODZA;
- Novembre 2015 : compilation des résultats suite à la consultation;
- 2015-2016 : intégration des résultats de la consultation au projet d'ODZA;
- 31 mai 2016 : tenue du Forum participatif de l'ODZA pour bonifier le contenu.

<sup>1</sup> CMM, [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/periodique/PortraitStatAgricole\\_\\_ValleeRichelieu.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/PortraitStatAgricole__ValleeRichelieu.pdf)

### Faits saillants en chiffre :

- **587 km<sup>2</sup>** : superficie totale du territoire de la MRC;
- **50 763<sup>2</sup> hectares** : superficie de la zone agricole permanente de la MRC;
- **86 %** : pourcentage du territoire de la MRC en zone agricole permanente<sup>3</sup>;
- **124,4 hectares** : superficie de la MRC exclue de la zone agricole depuis 1987;
- **410,9 hectares** : superficie de terres en friche dans la partie de la MRC située dans la CMM<sup>4</sup>;
- **365** : nombre d'entreprises agricoles dans la MRC<sup>5</sup>;
- **371** : nombre de producteurs agricoles dans la MRC<sup>6</sup>;
- **53,65 %** : pourcentage de la zone agricole de la MRC qui se trouve hors de la CMM (Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu);
- **46,35 %** : pourcentage de la zone agricole de la MRC qui se trouve dans la CMM (Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil);
- **72** : nombre d'îlots déstructurés, dont 62 à vocation résidentielle, qui sont reconnus par la CPTAQ, par le biais de la démarche à portée collective de la LPTAA (article 59);
- **10 320,16 hectares** : superficie de bois de la MRC affectée à des fins de conservation dans la zone agricole, soit 20 % de la superficie de la zone agricole.

### Description générale du territoire

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se situe dans le Centre-Est de la Montérégie. En 2015, 86 %<sup>7</sup> du territoire montréalais se trouvait en zone agricole et 60 %<sup>8</sup> de cette superficie était destinée à des fins exclusivement agricoles. La proximité dont jouit la Montérégie avec les États-Unis au sud et avec l'Ontario à l'ouest facilite l'accès à des marchés. Que ce soit pour y exporter certaines productions ou pour profiter des installations de transformation, cela constitue un grand avantage comparativement à d'autres régions.

<sup>2</sup> CPTAQ, Rapports annuels 2004 et 2010

<sup>3</sup> MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour janvier 2005) et version certifiée 2010

<sup>4</sup> CMM, 2015.

<sup>5</sup> MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour janvier 2005) et version certifiée 2010

<sup>6</sup> MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour janvier 2005) et version certifiée 2010

<sup>7</sup> MAPAQ, Portrait agroalimentaire: La Montérégie, gouvernement du Québec, 2014

<sup>8</sup> MAPAQ, Portrait agroalimentaire: La Montérégie, gouvernement du Québec, 2014

La MRC comporte 50 763 hectares de terres agricoles ce qui représente 86 % de l'ensemble de son territoire. Elle se situe le long de la rivière Richelieu et est formée de plusieurs éléments paysagers attrayants pour la population, notamment le mont Saint-Hilaire et le mont Rougemont, le bassin de Chambly, de nombreux cours d'eau, d'importants bois et de multiples terres agricoles qui dessinent l'horizon.

La MRC se trouve en partie sur le territoire de la CMM, qui englobe neuf (9) des treize (13) municipalités (Beloeil, Carignan, Chambly, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloeil). Cela représente 53 % du territoire, 91 %<sup>9</sup> de la population et 91,8 % de la richesse foncière uniformisée de 2015.

Sa proximité avec l'agglomération montréalaise comporte certains avantages, soit l'accessibilité à un grand pôle de consommation, l'accès rapide à un réseau de transport développé et l'accessibilité à un grand bassin d'emplois. Il y a également des contraintes, la conciliation des activités agricoles avec une forte pression du développement urbain et la spéculation foncière qui a un lourd impact sur l'augmentation de la valeur des terres.

<sup>9</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/> consulté le 25-07-2015

Carte 1 Municipalités de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

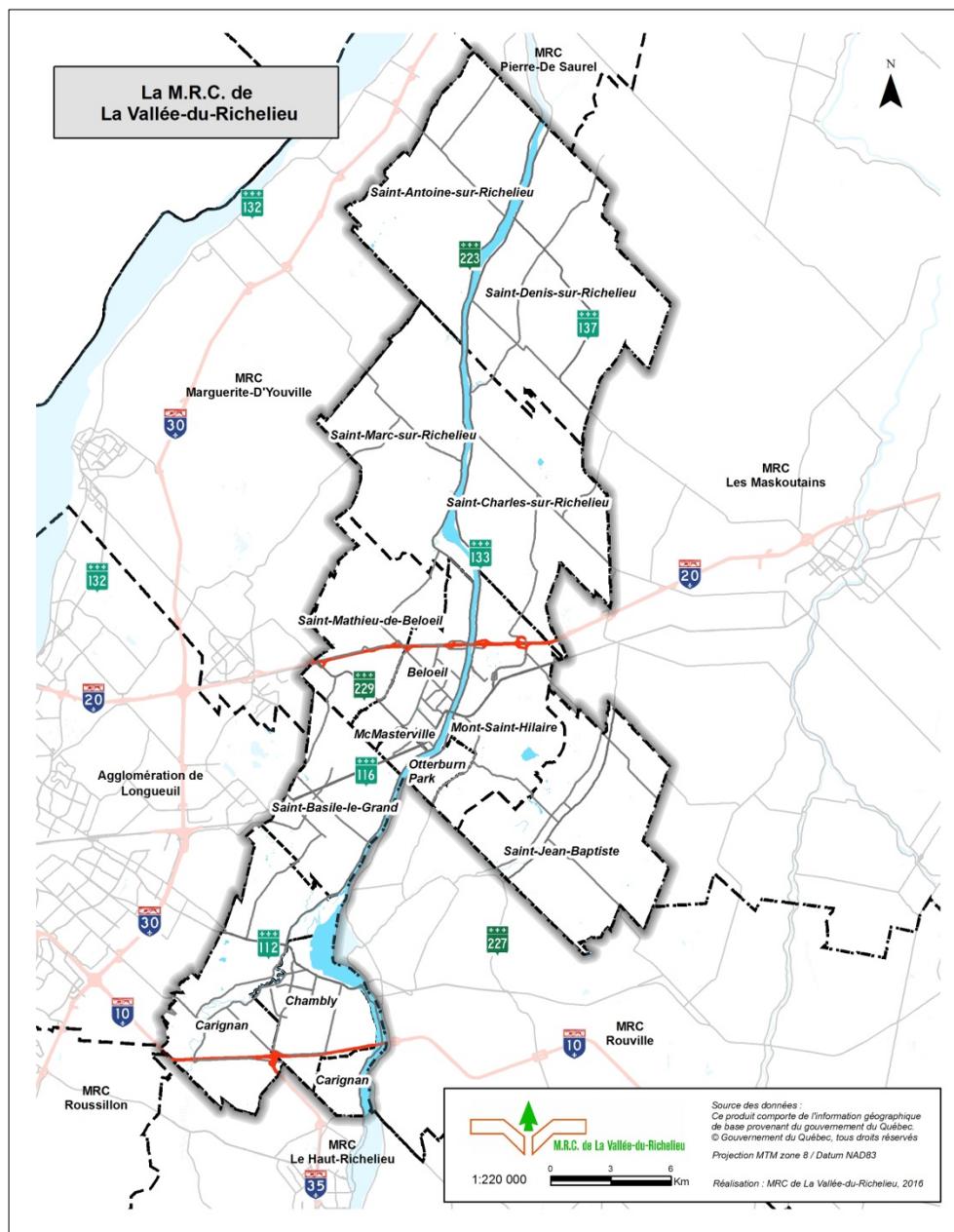


Tableau 1 Caractéristiques générales des MRC de la Montérégie

MRC	Nombre de municipalités	Superficie totale (km <sup>2</sup> ) <sup>10</sup>	Population 2013 <sup>11</sup>	Densité de population (par Km <sup>2</sup> )	Superficie agricole (ha) <sup>12</sup>
<b>CMM ou en partie sur le territoire de la CMM</b>					
Beauharnois-Salaberry	7	547	63 509	116,1	42 119
<b>La Vallée-du-Richelieu</b>	<b>13</b>	<b>605</b>	<b>121 725</b>	<b>201,2</b>	<b>50 763</b>
Marguerite-D'Youville	6	405	76 720	189,4	27 923
Roussillon	11	493	168 584	342,0	57 889
Rouville	8	489	36 851	75,4	46 456
Vaudreuil-Soulanges	23	1 023	146 067	142,8	77 748
<b>Sous-total</b>	<b>68</b>	<b>3 562</b>	<b>613 456</b>	<b>172,2</b>	<b>302 898</b>
<b>Hors CMM</b>					
Acton	8	582	15 590	26,8	ND
Brome-Missisquoi	21	1 701	57 638	33,9	132 773
La Haute-Yamaska	8	649	87 783	135,3	49 504
Le Haut-Richelieu	14	996	117 050	117,5	89 640
Le Haut-Saint-Laurent	13	1 298	21 540	16,6	120 714
Les Jardins-de-Napierville	11	804	27 342	34,0	78 551
Les Maskoutains	17	1 312	86 558	66,0	125 726
Pierre-De Saurel	12	639	51 701	81,0	ND
<b>Sous-total</b>	<b>104</b>	<b>7 981</b>	<b>465 202</b>	<b>58,2</b>	<b>596 908</b>
<b>Total Montérégie</b>	<b>172</b>	<b>11 543</b>	<b>1 078 658</b>	<b>93,4</b>	<b>899 806</b>

<sup>10</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>, consulté le 08-12-2014

<sup>11</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites>, consulté le 08-12-2014

<sup>12</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/Pages/lamonteregie.aspx>, consulté le 08-12-2014

Le tableau 1 met en perspective la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, par rapport aux autres MRC de la Montérégie, selon certaines données générales. La MRC est parmi les plus peuplées (4<sup>e</sup> rang) et les plus denses (2<sup>e</sup> rang) de la région. Selon sa superficie territoriale, elle se situe au 8<sup>e</sup> rang en termes de superficie agricole sur les quatorze (14) MRC de la Montérégie. La zone agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu occupe une proportion relativement faible du territoire montréalais, soit 5,6 %.

### Description générale de la population

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu comptait, en 2011, 121 043 habitants, soit 8 % de la population montréalaise. La démographie de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a connu une croissance soutenue depuis sa constitution le 6 novembre 1981 (voir tableau 2). Cette particularité s'explique par le fait que le territoire se situe en partie dans la région métropolitaine de Montréal et bénéficie du phénomène d'attractivité de l'agglomération. À cela, s'est ajouté un mouvement migratoire massif intrarégional qui s'est opéré à partir du centre vers la périphérie et dont l'intensité a connu son paroxysme entre les décennies 1960 et 1980. Ce phénomène, que l'on associe à l'étalement urbain, a contribué à l'émergence de milieux urbains de faible densité qui ont émergé à travers une plaine agricole fertile et, à l'origine, homogène. L'aménagement, au milieu des années 60, d'un réseau de transport routier à très haute performance a grandement facilité les déplacements par automobile. L'utilisation privilégiée de ce mode de transport a, par le fait même, dessiné la forme des villes contemporaines. De nos jours, nous observons des taux de croissance importants de population, mais nous connaissons, à brève échéance, des changements significatifs dans la structure démographique, notamment en raison de l'effet du vieillissement de la population. Les tableaux 2 et 3 établissent le bilan de l'évolution de la population et des ménages de la MRC, à partir de sa création en 1981.

**Tableau 2 Évolution de la population et des ménages 1981-2011<sup>13</sup>**

Variation de 1981 à 2011									
Années	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	N <sup>bre</sup>	% d'augmentation
<b>Population</b>	70 136	74 619	84 136	93 035	96 150	106 762	116 773	46 637	66 %
<b>Ménages</b>	21 790	24 455	29 110	33 165	36 168	40 595	45 075	23 285	107 %

<sup>13</sup> Source : Institut de la statistique du Québec

Entre 1981 et 2011, nous observons une croissance de la population de l'ordre de 66 %, soit un gain de 46 637 personnes. Le nombre des ménages a, quant à lui, plus que doublé, passant de 21 790 à 45 075, soit un gain de 23 285 personnes. L'augmentation plus marquée du côté des ménages se justifie principalement par le nombre d'individus par ménage qui a graduellement diminué.

**Tableau 3 Évolution des ménages privés 1981-2011**

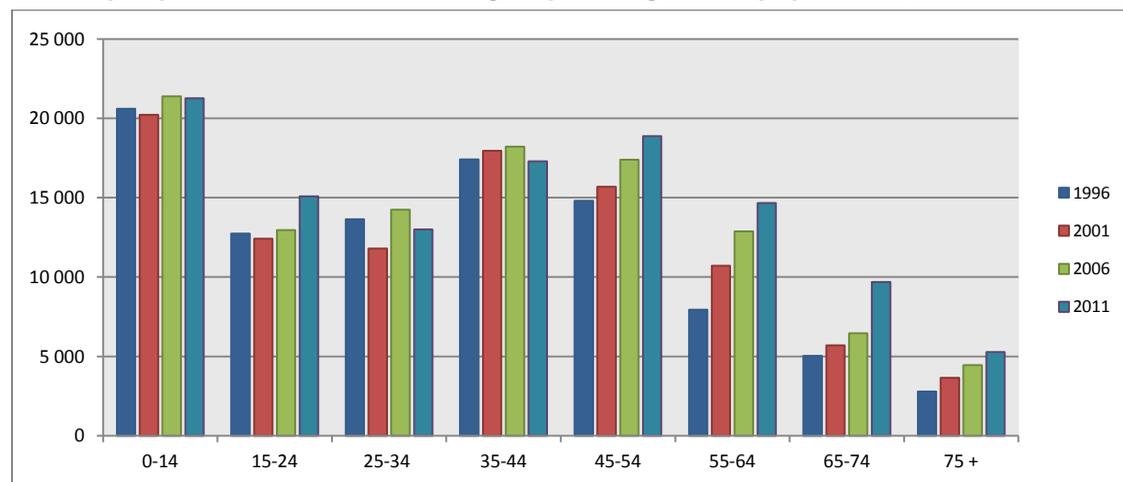
Municipalités	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011	Variation % 1981 à 2011
<b>CMM</b>								
Beloeil	5 360	5 845	6 375	6 945	7 254	7 465	8 385	56 %
Carignan	1 415	1 570	1 830	1 920	2 193	2 640	2 810	99 %
Chambly	3 720	4 285	5 720	7 095	7 567	8 535	9 810	164 %
McMasterville	1 120	1 180	1 260	1 350	1 497	2 065	2 210	97 %
Mont-St-Hilaire	3 225	3 555	4 400	4 875	5 514	6 160	7 160	122 %
Otterburn Park	1 350	1 540	2 070	2 585	2 917	3 090	3 200	137 %
Saint-Basile-le-Grand	2 250	2 770	3 290	3 940	4 392	5 735	6 180	175 %
Saint-Jean-Baptiste	850	935	995	1 070	1 079	1 200	1 325	56 %
Saint-Mathieu-de-Beloeil	440	525	605	680	757	780	900	105 %
<b>Sous-total</b>	<b>19 730</b>	<b>22 205</b>	<b>26 545</b>	<b>30 460</b>	<b>33 170</b>	<b>37 670</b>	<b>41 980</b>	<b>113 %</b>
<b>Hors CMM</b>								
Saint-Antoine-sur-Richelieu	460	490	530	560	623	635	655	42 %
Saint-Charles-sur-Richelieu	460	495	595	645	697	665	675	47 %
Saint-Denis-sur-Richelieu	665	720	805	805	948	910	960	44 %
Saint-Marc-sur-Richelieu	475	545	635	695	730	715	805	69 %
<b>Sous-total</b>	<b>2 060</b>	<b>2 250</b>	<b>2 565</b>	<b>2 705</b>	<b>2 998</b>	<b>2 925</b>	<b>3 095</b>	<b>50 %</b>
<b>TOTAL MRC</b>	<b>21 790</b>	<b>24 455</b>	<b>29 110</b>	<b>33 165</b>	<b>36 168</b>	<b>40 595</b>	<b>45 075</b>	<b>107 %</b>

Source : Statistiques Canada, recensement 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006 et 2011.

En décomposant les statistiques de la MRC, municipalité par municipalité, selon l'évolution des ménages (tableau 3), il est possible de constater qu'au cours des trente (30) dernières années, les variations les plus importantes sont survenues à Saint-Basile-le-Grand et à Chambly avec une augmentation de 175 % et de 164 % respectivement. Pour les municipalités incluses dans le territoire de la CMM, la variation est très importante avec une augmentation de 113 % alors que, pour les municipalités hors CMM, l'augmentation est beaucoup plus modeste, soit de l'ordre de 50 %.

Après l'augmentation de la population et des ménages, le phénomène qui se perçoit le plus à travers les données de Statistiques Canada, illustrées au graphique 1, est le vieillissement de la population. Ce phénomène se généralise à l'échelle du Québec, dans la CMM et, dans une moindre mesure, dans la MRC.

**Graphique 1 Évolution des groupes d'âge de la population, 1996-2011**<sup>14</sup>



<sup>14</sup> Source : Statistiques Canada, recensement 1996, 2001, 2006 et 2011.

On peut constater, à la lecture du graphique 1, que les quatre premières cohortes (0-44 ans) semblent demeurer généralement constantes depuis une quinzaine d'années, alors que les groupes âgés de 45 ans et plus sont tous en nette augmentation. Cela transparaît aussi au niveau des travailleurs agricoles. En Montérégie, l'âge moyen des producteurs agricole est de 52 ans<sup>15</sup>.

Au chapitre des projections relatives à l'évolution démographique, l'Institut de la statistique du Québec prévoit, selon son scénario de référence, que 23 624 personnes composant 12 518 ménages s'installeront dans la MRC, entre 2011 et 2031. Le taux de croissance anticipé de la population et des ménages, respectivement estimé à 20 % et à 28 %, est significativement supérieur à la moyenne québécoise de 15,8 %, pour la période comprise entre 2011 et 2031. En Montérégie, on prévoit un taux de croissance moyen de 22,7 % pour la même période.

Cette augmentation des ménages se constate autant dans les municipalités de la CMM (variation de 113 % en 30 ans) que dans les municipalités à caractère agricole (variation de 107 % en 30 ans), bien qu'elle soit plus modeste dans le second cas. Si la tendance se maintient, comme le prévoit l'Institut de la statistique du Québec :

*« Toutes les MRC des régions administratives de Lanaudière, des Laurentides, de la Montérégie, du Centre-du-Québec ainsi que Montréal et Laval devraient compter plus d'habitants en 2036 qu'en 2011. »<sup>16</sup>*

<sup>15</sup> Portrait agroalimentaire; La Montérégie, MAPAQ, gouvernement du Québec, 2014

<sup>16</sup> Institut de la statistique du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca>, 2014

## 1. Base territoriale

La zone agricole occupe 86 % du territoire de la MRC en 2015, il s'agit de la même proportion que pour l'ensemble de la Montérégie, comme l'indique le tableau 4 ci-dessous.

**Tableau 4 Importance relative de la zone agricole**

MRC	Superficie agricole (ha)	Portion du territoire de la MRC en zone agricole
Beauharnois-Salaberry	37 085	79%
<b>La Vallée-du-Richelieu</b>	<b>50 754</b>	<b>86%</b>
Marguerite-D'Youville	27 922	80%
Roussillon	27 112	72%
Rouville	46 456	96%
Vaudreuil-Soulanges	65 237	76%
Acton	56525	98%
Brome-Missisquoi	132 775	80%
La Haute-Yamaska	49 475	78%
Le Haut-Richelieu	84 964	91%
Le Haut-Saint-Laurent	107 965	93%
Les Jardins-de-Napierville	77 951	97%
Les Maskoutains	125 726	96%
Pierre-De Saurel	54164	91%
<b>Total Montérégie</b>	<b>953 252</b>	<b>86%</b>

Le tableau 5 établit, entre autres, la répartition de la zone agricole à travers les municipalités de la MRC. Pour établir les bases du dynamisme agricole, soulignons la proportion du territoire de chaque municipalité qui se trouve en zone agricole en 2010.

Premièrement, onze (11) des treize (13) municipalités ont plus de 47 % de leur territoire en zone agricole. Les quatre (4) municipalités au nord de la MRC sont occupées en moyenne à 98,9 % par la zone agricole.

Les deux (2) municipalités ayant moins de 45 % de leur territoire en zone agricole sont McMasterville et Otterburn Park qui ont respectivement 9,6 % et 13,2 % de leur territoire à l'intérieur de la zone agricole. Ces deux (2) municipalités ont la superficie la plus petite de la MRC.

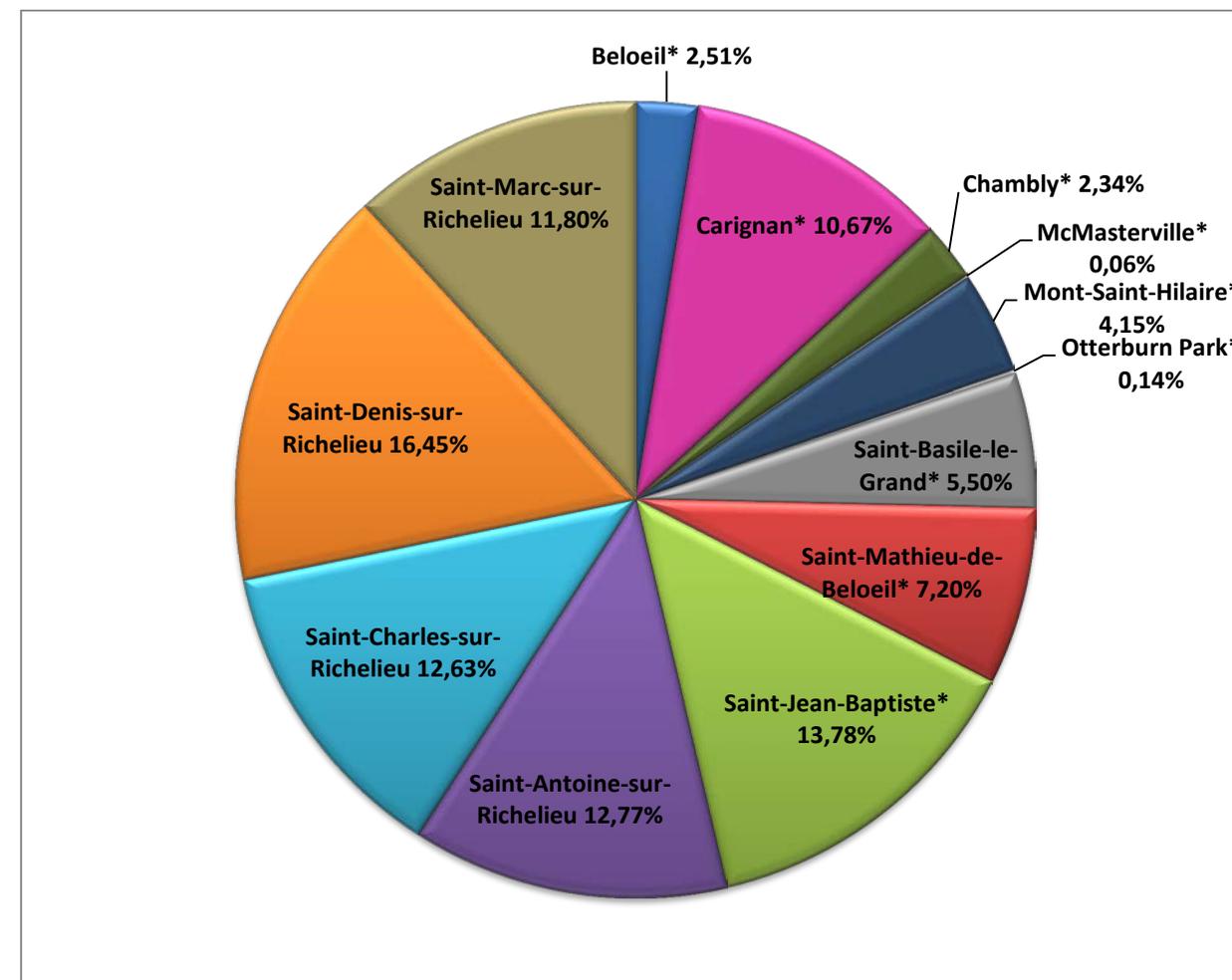
Le territoire de la MRC, compris dans celui de la CMM, représente une proportion de 53,12 % de la superficie totale de la MRC, mais ne compte que 46,35 % de la zone agricole totale de la MRC. Pour ce qui est des quatre (4) municipalités hors CMM, leur superficie représente 46,8 % de la superficie totale de la MRC, alors que leur zone agricole représente une proportion de 53,65 % de la superficie agricole totale de la MRC. Si on observe les données situées aux antipodes, on constate qu'à elle seule, la partie agricole de la municipalité de Saint-Denis-sur-Richelieu compte, sur son territoire, 16,5 % de la zone agricole de la MRC (voir graphique 2).

À l'opposé, la municipalité de McMasterville n'en comporte que 0,06 % (voir graphique 2). Ce dernier chiffre est aussi à mettre en perspective avec la taille de la municipalité de McMasterville, puisque l'ensemble de son territoire représente 0,6 % de celui de la MRC. Finalement, on constate que la majorité du territoire de la MRC est incluse dans celui de la CMM, mais que la superficie de sa zone agricole se trouve principalement hors du territoire de la CMM.

Tableau 5 Caractéristiques de la zone agricole par municipalité<sup>17</sup>

Municipalités	Superficie totale (terrestre) <sup>18</sup>	Superficie de la zone agricole	Portion du territoire en zone agricole
	km <sup>2</sup>	Ha	%
	2010	2010	2010
<b>CMM</b>			
Beloeil	24,4	1 273	52,2
Carignan	62,5	5 415	86,6
Chambly	24,9	1 188	47,7
McMasterville	3,1	30	9,6
Mont-Saint-Hilaire	43,9	2 108	48,0
Otterburn Park	5,3	70	13,2
Saint-Basile-le-Grand	35,9	2 790	77,8
Saint-Jean-Baptiste	72,5	6 997	96,6
Saint-Mathieu-de-Beloeil	39,3	3 657	93,1
<b>Sous-total</b>	<b>311,8</b>	<b>23 528</b>	<b>74,5</b>
<b>Hors CMM</b>			
Saint-Antoine-sur-Richelieu	65,7	6 484	98,7
Saint-Charles-sur-Richelieu	64,6	6 400	99,1
Saint-Denis-sur-Richelieu	84,3	8 359	99,2
Saint-Marc-sur-Richelieu	60,6	5 991	98,8
<b>Sous-total</b>	<b>275,2</b>	<b>27 234</b>	<b>98,9</b>
<b>Total MRC</b>	<b>587</b>	<b>50 763</b>	<b>86,5</b>

Graphique 2 Pourcentage du territoire de chaque municipalité en zone agricole par rapport à la superficie de la zone agricole de la MRC



<sup>17</sup> Source : CMM et MAPAQ, Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, décembre 2012

<sup>18</sup> <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites> consulté le 11-12-2014

## L'évolution de la zone agricole permanente

Située dans la grande région de Montréal, la zone agricole de la MRC subit, comme mentionné précédemment, une pression urbaine incessante. Cette pression est entraînée, selon la CMM<sup>19</sup>, par la dépendance des municipalités aux revenus de l'impôt foncier. Afin de ne pas augmenter l'impôt au-delà de l'inflation, des municipalités ont ainsi été incitées, pour augmenter leur assiette foncière, à poursuivre leur développement grâce à l'élargissement de leur périmètre d'urbanisation, aux dépens de leur zone agricole.

La zone agricole a connu une première évolution à la fin des années 1980, évolution s'inscrivant à l'échelle de tout le Québec. C'est ainsi de 1987 à 1992 que la CPTAQ revoit les limites de la zone agricole à travers le Québec :

*« Cette révision avait pour but d'assurer une plus grande harmonisation entre la zone agricole et la première génération des schémas d'aménagement adoptés dans le cadre de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme adoptée en 1979.<sup>20</sup> »*

Les principales justifications des municipalités pour leurs demandes d'extension du périmètre d'urbanisation furent aux fins de développement, soit résidentiel, commercial, industriel ou institutionnel, en continuité avec le périmètre d'urbanisation existant à l'époque.

Les demandes exigeant plus d'espace pour le développement résidentiel s'appuyaient plus particulièrement sur les développements qui avaient eu lieu dans les années 60-70 avec l'expansion des banlieues de Montréal. Dans la décision de la CPTAQ, la MRC s'est vu octroyer 1 527 hectares de zone blanche, soit 275,8 hectares de moins que ce qui avait été demandé à l'origine. Par contre, les villes de Carignan et de Saint-Basile-le-Grand ont obtenu beaucoup plus d'hectares que ce qui avait été demandé.

<sup>19</sup> CMM, [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/pmad2012/documentation/20120530\\_PMad.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/documentation/20120530_PMad.pdf)

<sup>20</sup> <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/index.php?id=28>, consulté le 20-05-2015

**Tableau 6 Superficies exclues de la zone agricole lors de la révision de la zone agricole permanente par la CPTAQ en 1992<sup>21</sup>**

Municipalités	Espaces occupés à des fins autres que l'agriculture avant le début de la révision	Espaces exclus de la zone agricole selon le décret de 1993
<b>CMM</b>		
<b>Beloeil</b>	13,5	256
<b>Carignan</b>	190	343
<b>Chambly</b>	-	199
<b>McMasterville</b>	4	39
<b>Mont-Saint-Hilaire</b>	104	225
<b>Otterburn Park</b>	2	54
<b>Saint-Basile-le-Grand</b>	34	183
<b>Saint-Jean-Baptiste</b>	-	-
<b>Saint-Mathieu-de-Beloeil</b>	36	147
<b>Sous-total</b>	383,5	1 446
<b>Hors CMM</b>		
<b>Saint-Antoine-sur-Richelieu</b>	0	13
<b>Saint-Charles-sur-Richelieu</b>	2	19
<b>Saint-Denis-sur-Richelieu</b>	4	9
<b>Saint-Marc-sur-Richelieu</b>	0	40
<b>Sous-total</b>	6	81
<b>Total MRC</b>	389,5	1 527

Ainsi, durant la période de révision de la zone agricole par la CPTAQ, de 1987 à 1993, la MRC s'est vu retrancher 1 916,5 hectares<sup>22</sup> de sa zone agricole d'origine.

<sup>21</sup> M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, 1995, Tendances en matière d'aménagement et d'urbanisme dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, 1981-1991, 200 pages

<sup>22</sup> M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, 1995, Tendances en matière d'aménagement et d'urbanisme dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, 1981-1991, 200 pages

Depuis la révision des limites de la zone agricole qui s'est déroulée entre 1987 et 1993 (voir tableau 7), il y a eu une perte nette de 124,41 hectares de zone agricole, au profit de zone non agricole (zone blanche). La perte la plus importante, soit de 121,7 hectares à Saint-Jean-Baptiste, représente 0,25 % du territoire agricole de la MRC et 1,74 % du territoire agricole de cette municipalité. Cette réduction de superficie agricole est due à l'exclusion du camping « Domaine Rouville » en février 2002. Le camping qui existait avant l'entrée en vigueur de la LPTAA en 1978, soit depuis les années 60, a été exclu de la zone agricole, afin de normaliser une situation de droits acquis.

**Tableau 7 Évolution de la zone agricole suivant le décret de révision de la zone agricole permanente (décret N°1013-92)**

Municipalités	Inclusion à la zone agricole (ha)	Exclusion à la zone agricole (ha)
Mont-Saint-Hilaire	0	2,3
Saint-Basile-le-Grand	3,1	0
Saint-Jean-Baptiste	0	121,7
Saint-Mathieu-de-Beloil	0	2,6
Saint-Denis-sur-Richelieu	0	0,9
Total MRC	3,1	127,5

Cette évolution de la zone agricole est comparable à celle des MRC de la Montérégie durant la même période, telle qu'illustrée dans le tableau ci-dessous. Ces résultats indiquent que la MRC se situe dans les moyennes régionales sur cette question.

**Tableau 8 Évolution de la zone agricole pour les MRC de la Montérégie depuis l'entrée en vigueur du décret pour la révision de la zone agricole (révision opérée entre 1987 et 1992)**

	Superficie de la zone agricole en 2015 (ha)	% du territoire des MRC en zone agricole (ha)	Inclusion depuis la révision (ha)	Exclusion depuis la révision (ha)	Variation (ha)	Variation
<b>Montérégie</b>	<b>953 252</b>	<b>86</b>	<b>956</b>	<b>2150</b>	<b>-1 194</b>	<b>-0,13%</b>
MRC Acton	56 525	98	2	123	-121	-0,21%
MRC Beauharnois-Salaberry	37 085	79	30	72	-42	-0,11%
MRC Brome-Missisquoi	132 775	80	584	401	183	0,14%
MRC La Haute-Yamaska	49 475	78	198	460	-262	-0,53%
<b>M.R.C. La Vallée-du-Richelieu</b>	<b>50 754</b>	<b>86</b>	<b>3</b>	<b>137</b>	<b>-134</b>	<b>-0,26%</b>
MRC Le Haut-Richelieu	84 964	91	29	64	-35	-0,04%
MRC Le Haut-Saint-Laurent	107 965	93	13	55	-42	-0,04%
MRC Les Jardins-de-Napierville	77 951	97	0	90	-90	-0,12%
MRC Les Maskoutains	125 726	96	0	351	-351	-0,28%
MRC Marguerite-D'Youville	27 922	80	0	73	-73	-0,26%
MRC Pierre-De Saurel	54 164	91	2	15	-13	-0,02%
MRC Roussillon	27 112	72	64	7	57	0,21%
MRC Rouville	46 456	96	10	36	-26	-0,06%
MRC Vaudreuil-Soulanges	65 237	72	8	217	-209	-0,32%

Le tableau 9 représente les demandes d'inclusion et d'exclusion de la zone agricole qui ont été faites auprès de la CPTAQ. En tout, depuis 1999, il y a eu dix-sept (17) demandes dont sept (7) ont conduit à des décisions favorables. Deux (2) de ces sept (7) autorisations favorables sont des inclusions à la zone agricole. Deux (2) des cinq (5) autorisations d'exclusion de la zone agricole étaient reliées à des usages présents avec l'entrée en vigueur de la LPTAA.

**Tableau 9** Compilation des demandes d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole faites auprès de la CPTAQ<sup>23</sup>

Municipalités	Type de demande		Année	Superficie en hectares	Décision
	Inclusion	Exclusion			
Mont-St-Hilaire *		X	1999	2,29	Acceptée (terrain peu propice à l'agriculture).
St-Antoine-sur-Richelieu **		X	2000	0,90	Refusée.
St-Basile-le-Grand *	X		2000	3,13	Acceptée.
Chambly *		X	2002	27,87	Acceptée.
Chambly *	X		2002	37,37	Acceptée (servant de compensation pour la demande d'exclusion).
St-Jean-Baptiste *		X	2002	121,70	Acceptée (situation de droits acquis).
Beloil *	X		2003	134,80	Refusée.
Beloil *		X	2003	126,40	Refusée.
Mont-St-Hilaire *		X	2003	1,18	Refusée.
St-Antoine-sur-Richelieu **		X	2003	5,00	Refusée.
Carignan *		X	2004	33,00	Orientation préliminaire : refusée (la ville s'est ensuite désistée).
St-Basile-le-Grand *		X	2004	57,50	Refusée.
St-Denis-sur-Richelieu**		X	2004	0,92	Acceptée (situation de droit acquis où l'usage urbain était déjà présent).

<sup>23</sup> Référence : <http://www.cptaq.gouv.qc.ca/> 2007, consulté le 12-2014

Municipalités	Type de demande		Année	Superficie en hectares	Décision
	Inclusion	Exclusion			
St-Mathieu-de-Beloil *		X	2007	2,60	Acceptée (utilisé depuis 1980 à des accessoires à l'usage industriel accordé par la CPTAQ).
St-Denis-sur-Richelieu**		X	2009	10,93	Refusée.
St-Basile-le-Grand *		X	2011	102,00	Orientation préliminaire négative suivie d'un désistement de la ville.
McMasterville *		X	2011	29,00	Refusée.
(**) Total des superficies exclues autorisées hors territoire CMM					
(*) Total des superficies exclues autorisées dans le territoire de la CMM					
Sous-total				155,38	
Total des superficies de demandes d'exclusion (autorisée et refusée)				521,30	

D'autres événements ont eu un impact sur la superficie de la zone agricole, soit les modifications des limites de la MRC. En effet, le 4 novembre 1998, la municipalité de Saint-Jean-Baptiste rejoignait la MRC, alors que le 1<sup>er</sup> janvier 2001, durant la vague des fusions municipales, la ville de Saint-Bruno-de-Montarville quittait le territoire de la MRC pour rejoindre celui de la ville de Longueuil et, plus tard, l'agglomération de Longueuil.

## Types de sol et climat

Au Québec, la classification du potentiel agricole des sols est effectuée par le biais de l'inventaire de l'ARDA. Voici ce dont il s'agit :

« L'inventaire des terres du Canada est un relevé complet du potentiel des terres et de leur utilisation. Il est conçu pour servir de base à la planification dans l'utilisation des ressources de l'agriculture, de la forêt, de la récréation et de la faune. Un tel programme avait été recommandé en 1958, par le comité sénatorial de l'utilisation des terres et par la conférence sur les ressources et notre avenir, en 1961. À la suite des recommandations de ces organismes, le gouvernement fédéral approuvait, en 1963, le programme d'inventaire des terres du Canada, dans le cadre de la Loi sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA). Des méthodes de classement à l'échelle nationale furent ensuite élaborées grâce à la coopération des ministères provinciaux et fédéraux chargés de la mise en valeur des ressources.<sup>24</sup> »

Dans cet inventaire de potentiel des sols, effectué par le gouvernement du Canada, le premier élément qui se démarque sur le territoire de la MRC (voir carte 2) est la très grande présence de sols de classe 2, soit d'un potentiel d'excellente qualité. Cette classe de sol est facile à exploiter, car elle comporte peu de contraintes à la culture.

**Classe 2 :** présente des limitations modérées qui réduisent la gamme des cultures possibles ou qui exigent l'application de mesures ordinaires de conservation;

**Classe 3 :** présente des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou qui nécessitent des mesures particulières de conservation;

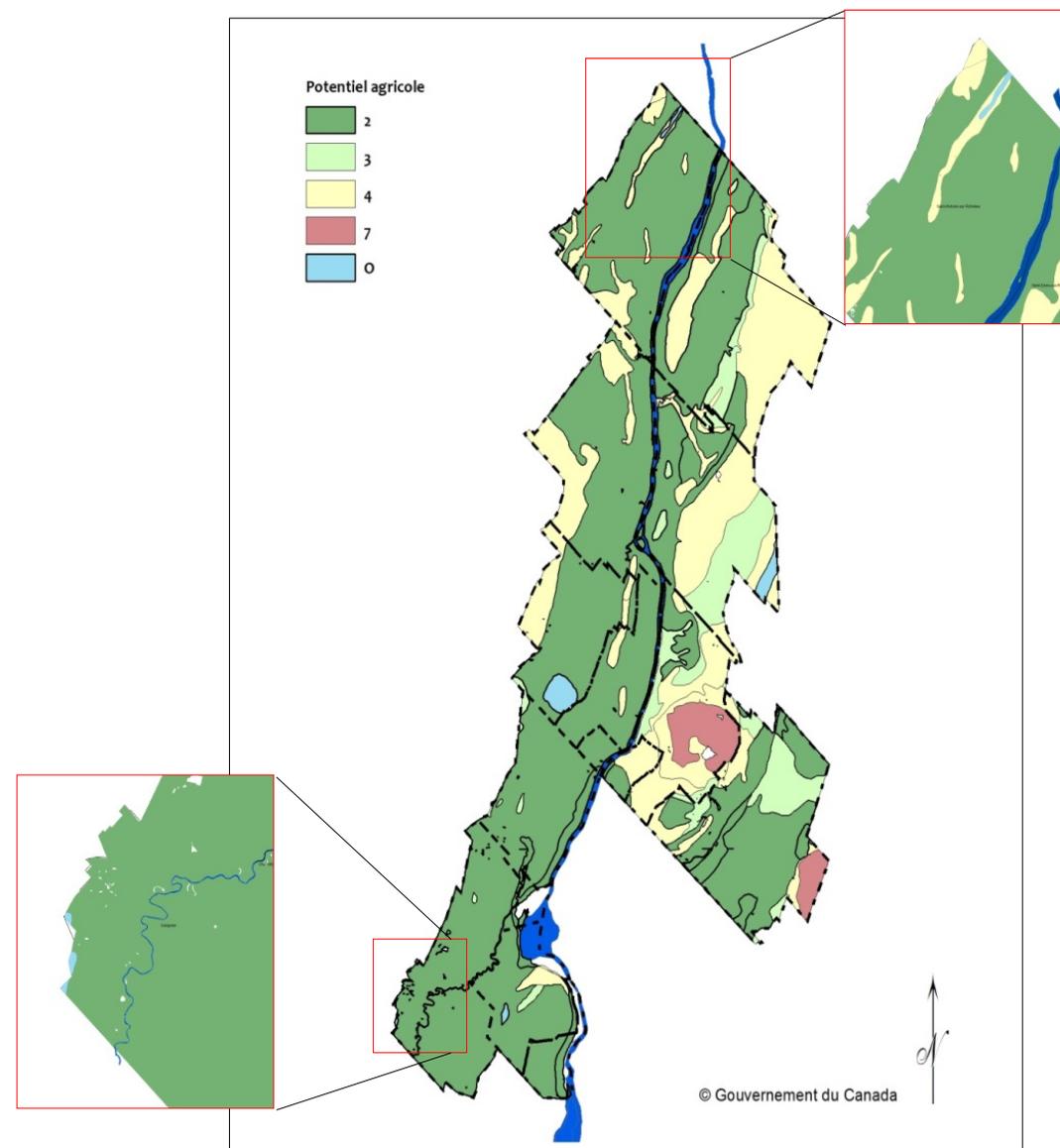
**Classe 4 :** comporte des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures, qui imposent des mesures spéciales de conservation ou encore qui présentent ces deux désavantages;

**Classe 7 :** n'offre aucune possibilité pour la culture ou pour le pâturage permanent;

**Classe 0 :** sols organiques (très bons sols pour la culture maraîchère) .

24 <http://www.irda.qc.ca> 201, consulté le 02-12-2014

Carte 2 Potentiel des sols pour la zone agricole de la MRC



Les contraintes susceptibles d'être associées aux facteurs limitatifs sont le climat régional défavorable (désavantages mineurs résultant de l'effet cumulatif de facteurs indésirables), les dommages mineurs dus à l'érosion, la mauvaise structure du sol ou le défaut de perméabilité, la piètre fertilité (pouvant être corrigée par des applications régulières et modérées d'engrais) et les crues occasionnellement nuisibles ainsi que l'excès d'humidité (pouvant être corrigé par le drainage). Il faut également noter que les sols de classe 2 font partie de la catégorie la plus répandue dans la plaine de la Montérégie.

Les sols de classe 3 sont, quant à eux, peu nombreux et sont principalement composés de terres agricoles exploitées, mais aussi traversées par de petites superficies boisées. Sur la carte **2**, les surfaces illustrées en jaune montrent les secteurs représentant des sols de classe 4 ayant un peu plus de contraintes à la culture, et qui sont essentiellement constitués de bois protégés correspondant aux aires d'affectation conservation au Schéma d'Aménagement (se référer à la carte des grandes affectations du territoire).

Les surfaces de couleur rose représentent les sols de classe 7, non propice à la culture ou même au pâturage. Elles correspondent aux monts Saint-Hilaire et Rougemont. Ces deux monts font aussi partie de l'affectation conservation de type 1 au Schéma d'Aménagement. Cependant, le piedmont est propice à certains types de culture spécialisée comme la pomiculture ou plus récemment, la viticulture.

Les sols organiques (classe O), identifiés en bleu sur la carte, sont riches sur le plan nutritif, mais peu nombreux (527,72 hectares). Une parcelle cultivée de 30,53 hectares se situe à Chambly et est bordée d'arbres sur deux (2) côtés. À Carignan, une parcelle de 11,64 hectares de sols organiques se situe aux abords des limites ouest de la ville et est essentiellement dans un milieu humide de grande valeur écologique. Elle est identifiée comme un bois protégé, aussi bien au Schéma d'Aménagement qu'au PMAD. On retrouve la plus grande quantité de sols organiques à Saint-Mathieu-de-Beloeil, soit une superficie d'environ 275,9 hectares. Cet espace d'importance se retrouve en partie à l'intérieur du

périmètre d'urbanisation et est constitué majoritairement par une terre en friche qui longe la partie sud-ouest de la zone industrielle Bernard-Pilon. Le côté nord-est est cependant cultivé. La parcelle de Saint-Charles-sur-Richelieu (172,75 hectares) est, quant à elle, également située au pourtour des bois protégés. Finalement, la parcelle de Saint-Antoine-sur-Richelieu (36,94 hectares) qui comporte plusieurs vocations, dont deux (2) boisés en affectation conservation et plusieurs habitations situées le long d'un rang, est traversée par un cours d'eau et une route. Il y a quelques espaces cultivés dans cette parcelle. La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu dispose donc d'un atout limité, mais significatif, de sols à fort potentiel agricole.

Le climat du sud-ouest du Québec est également un atout important à ne pas négliger. Il présente les caractéristiques thermiques les plus élevées au Québec, soit de l'ordre de 2 900 à 2 950 (Carignan) UTM<sup>25</sup>. Ces critères font de la Montérégie et particulièrement la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, une région au potentiel agricole très élevé.

## ***Le Paysage***

Qu'est-ce qu'un paysage? Selon le milieu agricole, il s'agit d'éléments qui façonnent le territoire visible, influencés par les types de culture du sol, au gré de la saison de croissance. L'historique des paysages change donc selon les activités agricoles qui y sont établies.

Les paysages de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu ont fait l'objet d'études à quelques reprises. Nous pouvons nous référer à trois (3) documents qui analysent les paysages sur le territoire. Il y a tout d'abord l'*Étude sur le paysage* réalisée par la Société Biancamano Bolduc en 1996, juste avant l'amorce de la révision du Schéma d'Aménagement. Cette étude identifie la rivière Richelieu et les monts Saint-Hilaire et Saint-Bruno comme principaux éléments structurants de notre paysage<sup>26</sup>.

---

<sup>25</sup> Unité thermique maïs

<sup>26</sup> Prendre note que le territoire de la MRC a été modifié à deux (2) reprises au cours de la révision du Schéma d'Aménagement, par l'arrivée de la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, en 1998, et le départ de Saint-Bruno-de-Montarville, en 2001.

Le milieu agricole est pris en compte de manière significative dans la description des points de vue identifiés, mais il n'y a aucun objectif précis quant à sa mise en valeur, la protection du patrimoine ou la préservation des points de vue d'intérêt. De plus, aucune photo des milieux ruraux ne vient appuyer l'étude et ses observations.



Le deuxième document qui porte sur le paysage est le PMAD de la CMM. Le PMAD contient des éléments descriptifs ainsi que certains critères permettant d'analyser les paysages sur son territoire :

- l'échelle des paysages;
- les valeurs esthétiques, patrimoniales et historiques;
- les paysages typiques et singuliers;
- l'accès aux panoramas et aux points de vue d'intérêt.

Le document prend également en considération les grandes composantes des paysages, mais seulement ceux à une échelle métropolitaine. De ces grandes composantes, nous pouvons retenir, pour la MRC : les Montérégiennes, les corridors forestiers métropolitains et la rivière Richelieu.

Le fait saillant significatif identifié à carte **3** est que le territoire de la MRC comporte sept (7) des dix-sept (17) points de vue exceptionnels identifiés dans tout le territoire métropolitain. Pour la partie montérégienne de la CMM, on retrouve 70 % des points de vue exceptionnels à l'intérieur des limites de la MRC. Il est aussi intéressant de noter que la CMM a reconnu les routes 223 et 133, longeant chaque côté de la rivière Richelieu, comme routes panoramiques d'intérêt métropolitain. Il faut noter qu'il n'y a aucune particularité propre qui a été soulignée concernant le paysage agricole.

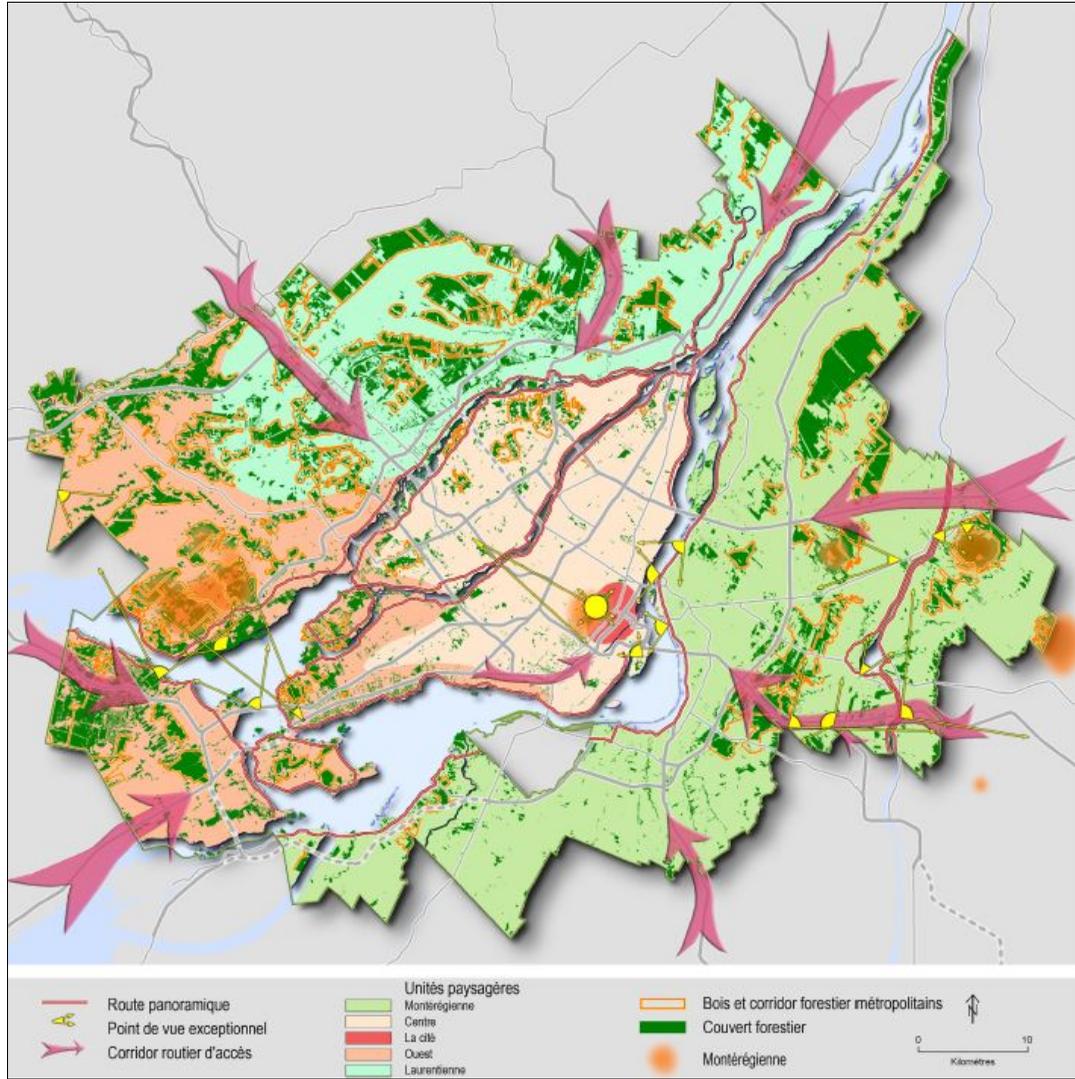
Le troisième document qui se penche sur les concepts de paysage est, bien entendu, le Schéma d'Aménagement de la MRC. En plus d'identifier les composantes du paysage reconnues par la CMM, la MRC a introduit quelques routes remarquables qui se retrouvent en milieu agricole. Ces segments de route correspondent aux ensembles ruraux et patrimoniaux. Ils se rattachent essentiellement au patrimoine bâti.

La MRC a aussi élaboré des mesures particulières pour la protection du paysage qui, dans certains cas, se sont incorporées lors de l'exercice de concordance au PMAD. Cependant, peu de critères de protection sont spécifiques au milieu agricole, bien que ces paysages comptent pour 86 % du territoire de la MRC. Ceci s'explique par le fait qu'ils n'ont jamais été analysés minutieusement pour en faire ressortir leurs particularités et leurs richesses. Il devient difficile de créer des normes de protection sans ces données.

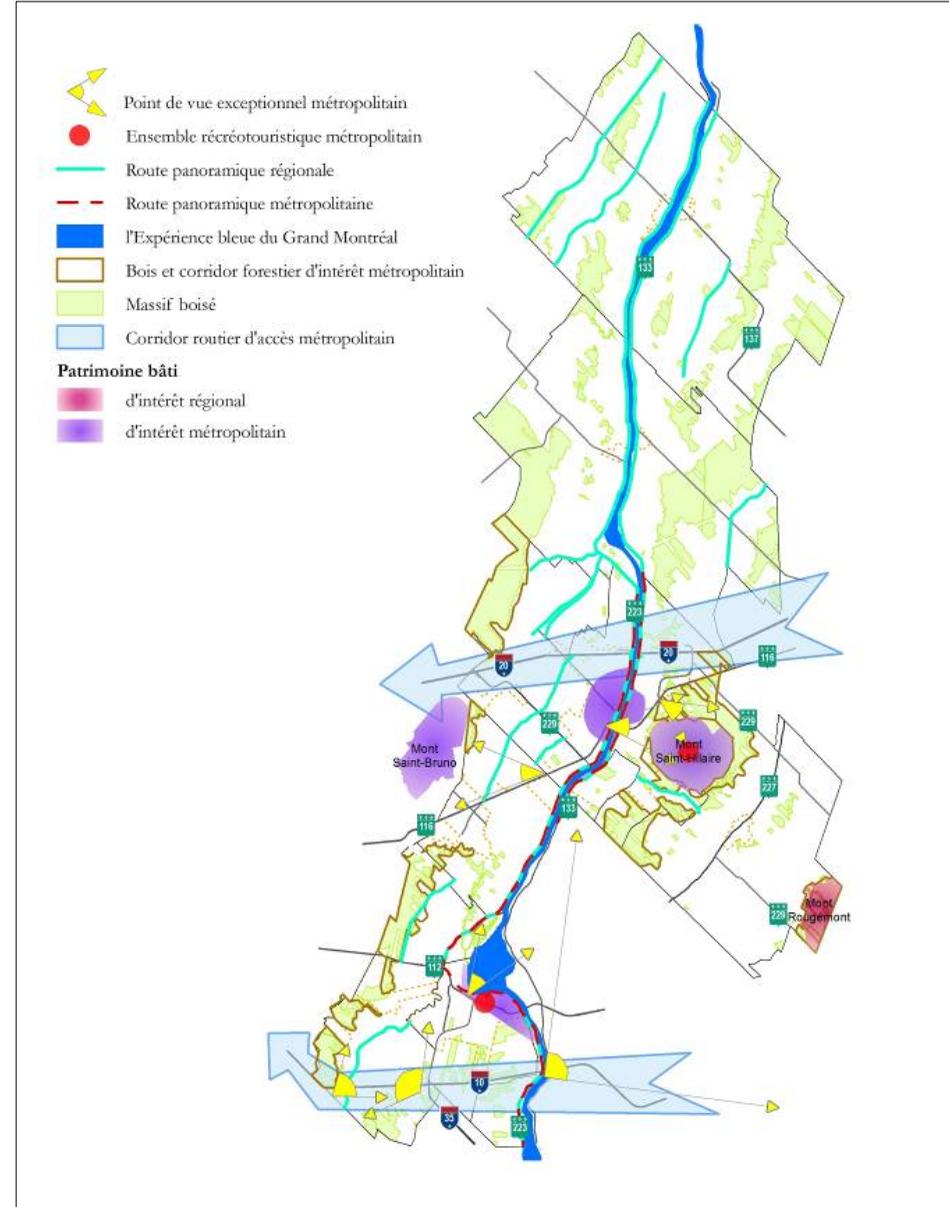
Finalement en marge de ces documents, la MRC a procédé, en 2015, à la réalisation d'un inventaire du patrimoine bâti sur son territoire. Mille vingt-huit (1028) éléments d'intérêt ont été inventoriés et caractérisés de façon détaillée<sup>27</sup>. Cet inventaire pourra, dans le futur, servir dans le cadre de l'élaboration de politiques de préservation du patrimoine, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle régionale.

<sup>27</sup> Voir « inventaire du patrimoine bâti de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu – rapport synthèse », réalisé par la firme Bergeron-Gagnon.

**Carte 3 Composantes du paysage identifiées par la CMM**



**Carte 4 Les éléments du paysage reconnus dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu**



À la lumière des documents qui tiennent compte des éléments de paysage sur le territoire de la MRC, voici quelques points pour lesquels un intérêt particulier devrait être pris en compte pour le paysage rural :

- le paysage contribue au bien-être des populations et le maintien de sa valeur devrait être pris en compte par l'ensemble de la collectivité;
- les interventions en milieu agricole ne tiennent pas toujours compte des atouts du paysage et des valeurs qu'on y a attribuées et peuvent même les altérer et les banaliser;
- il y a des paysages auxquels nous sommes attachés, que nous avons construits et qui sont le reflet de notre histoire et de notre identité;
- les paysages de qualité représentent une forte valeur économique et sont un bien collectif de plus en plus convoité;
- la protection du paysage fait partie des attentes formulées par l'ensemble des citoyens.<sup>28</sup>

## 2. Occupation du territoire agricole

### *Dynamisme et intensité agricole*

L'un des indicateurs habituellement utilisés pour mesurer le dynamisme de la zone agricole d'un territoire est le taux d'occupation de la zone agricole. Cet indicateur considère la superficie totale exploitée de la zone agricole, par rapport à la superficie totale de la zone agricole. Ainsi, dans l'ensemble du Québec, le taux d'occupation de la zone agricole est de 54 % en 2010<sup>29</sup>.

**Tableau 10 Taux d'occupation de la zone agricole**

Municipalités	Taux d'occupation en 2010 (%)
Beloil	89,1
Carignan	72,9
Chambly	75,2
McMasterville	96,7
Mont-Saint-Hilaire	54,7
Otterburn Park	115,3
Saint-Basile-le-Grand	70,6
Saint-Jean-Baptiste	83,9
Saint-Mathieu-de-Beloil	69,8
Saint-Antoine-sur-Richelieu	91,9
Saint-Charles-sur-Richelieu	76,5
Saint-Denis-sur-Richelieu	89,0
Saint-Marc-sur-Richelieu	77,4
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	79,9
MRC de la couronne sud	79,3
MRC de la CMM	75,2

Globalement, le taux d'occupation de la zone agricole est plus élevé dans notre MRC qu'ailleurs dans la CMM (79,9 % contre 75,2 % dans la CMM).

<sup>28</sup> Paysages estriens (2009). Paysages du Québec : manuel de bonnes pratiques.

<sup>29</sup> CPTAQ

Concernant la portion cultivée des terres agricoles, des dynamiques contrastées sont à l'œuvre sur le territoire de la MRC entre 2004 et 2010. D'une hausse de 8,3 % à Chambly et d'une baisse de 11,1 % à Otterburn Park, l'évolution est contraire. Cependant, la superficie de la zone agricole n'était, en 2010, que de 70 hectares à Otterburn Park. La baisse de la portion cultivée pour cette municipalité doit donc être remise en perspective.

**Tableau 11 Portion cultivée des exploitations agricoles**

Municipalités	Portion cultivée des exploitations agricoles (%)		Variation (point de %)
	2004	2010	
Beloil	95,7	96,9	1,2
Carignan	90,1	86,3	-3,8
Chambly	85,2	93,5	8,3
McMasterville	97,6	100	2,4
Mont-Saint-Hilaire	73,7	76,4	2,7
Otterburn Park	92,4	81,3	-11,1
Saint-Basile-le-Grand	97,4	98,7	1,3
Saint-Jean-Baptiste	89,5	88,3	-1,2
Saint-Mathieu-de-Beloil	89,0	87,8	-1,2
Saint-Antoine-sur-Richelieu	85,4	87,0	1,6
Saint-Charles-sur-Richelieu	78,4	82,7	4,3
Saint-Denis-sur-Richelieu	81,5	83,5	2,0
Saint-Marc-sur-Richelieu	84,7	86,3	1,6
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	85,6	86,6	1,0
MRC de la couronne sud	87,1	87,3	0,2
MRC de la CMM	84,7	84,8	0,1

À distinguer de la portion cultivée des exploitations agricoles, présentée au tableau 10, la portion cultivée de la zone agricole est un indicateur qui compare le total des superficies cultivées (céréales et protéagineux, fourrages, pâturages, légumes, fruits, horticulture ornementale, cultures abritées et autres (excluant l'acériculture)), à la superficie totale de la zone agricole. La portion cultivée de la zone agricole est similaire à celle constatée dans l'ensemble de la Montérégie : 69,2%, mais elle est plus importante que dans le reste de la CMM, soit 69,2% contre 63,8% dans la CMM.

**Tableau 12 Portion cultivée de la zone agricole en 2010**

Municipalités	Portion cultivée de la zone agricole en 2010 (%)
Beloil	86,3
Carignan	62,9
Chambly	70,3
McMasterville	96,7
Mont-Saint-Hilaire	41,7
Otterburn Park	93,8
Saint-Basile-le-Grand	69,7
Saint-Jean-Baptiste	74,1
Saint-Mathieu-de-Beloil	61,3
Saint-Antoine-sur-Richelieu	80,0
Saint-Charles-sur-Richelieu	63,2
Saint-Denis-sur-Richelieu	74,4
Saint-Marc-sur-Richelieu	66,8
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	69,2
MRC de la couronne sud	69,2
MRC de la CMM	63,8

En résumé, à la lecture du tableau **12**, on constate, de façon globale, que 69,2 % de la zone agricole de la MRC est exploitée. Ce qui est tout de même une proportion légèrement supérieure à celle observée dans l'ensemble de la CMM.

### ***Les espaces non cultivés***

Les espaces non cultivés sont composés principalement d'espaces boisés, de milieux humides et des superficies à respecter selon la réglementation sur les bassins versants.

En 2015, la zone agricole de la MRC compte 50 763 hectares<sup>30</sup>. À travers cela, on y dénombre 10 151,2 hectares de boisés situés en affectation conservation. Cela représente 20 % de la superficie de toute la zone agricole.

En 2010, les milieux humides représentent 301 hectares, soit une proportion de 0,9 % du territoire de la MRC situé au sein de la CMM, une proportion moindre que celle constatée à l'échelle de la CMM, soit 4,7 %<sup>31</sup>. À noter cependant que la méthodologie utilisée ici se base sur des analyses orthophotographiques qui doivent être complétées par une analyse plus fine du territoire suivant les caractéristiques des milieux humides énoncées par le ministère de l'Environnement<sup>32</sup>.

### ***Le bassin versant***

Plusieurs cours d'eau réglementés sont présents dans la MRC et ils jouent un rôle important dans le drainage des terres agricoles. La MRC est située sur le territoire du bassin versant de la Rivière Richelieu, avec sept (7) autres MRC et quatre (4) villes de la couronne sud. L'organisme de gestion est le COVABAR, Organisme de Bassin Versant Richelieu/Saint-Laurent.

<sup>30</sup> CPTAQ, Rapports annuels 2004 et 2010.

<sup>31</sup> CMM et Canards Illimités, Rapport synthèse sur la Cartographie des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal [http://www.canards.ca/assets/2013/01/cmm\\_rapport.pdf](http://www.canards.ca/assets/2013/01/cmm_rapport.pdf)

<sup>32</sup> Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Identification et délimitation des milieux humides du Québec méridional, juillet 2014 <http://www.jrenvironnement.com/documents/identification-delimitation-milieux-humides.pdf>

En raison de la dégradation de la qualité de l'eau du bassin versant, toutes les municipalités de la MRC figurent à l'annexe II ou III du Règlement sur les Exploitations agricoles (REA). Ce règlement consiste en l'interdiction de remettre en culture les terres qui ne l'étaient pas en 2004 et l'interdiction de la coupe de boisés aux fins d'agrandissement des superficies en culture. Les superficies en friche sont les principales terres visées par ce règlement.

Une première caractérisation des terres en friche a été réalisée par la CMM dans la foulée de la réalisation du PMAD. L'inventaire comprend autant les terres en friches arbustives que les herbacées et a été réalisé uniquement pour les neuf (9) municipalités incluses dans la CMM. Dans ces conditions, il serait pertinent que la MRC puisse acquérir le même type de données pour les quatre (4) municipalités qui ne sont pas incluses dans le territoire de la CMM. Ces données ont été actualisées en 2015 et sont présentées ci-dessous. La carte **5** illustre la localisation des terres en friche sur le territoire de la MRC, au sein de la CMM.

Seules les municipalités où se situent des terres en friche sont répertoriées au tableau **13**. Il faut noter que la majorité des terres en friche est située dans des espaces qui sont affectés « conservation », comme c'est par exemple le cas pour le mont Saint-Hilaire et bien d'autres.

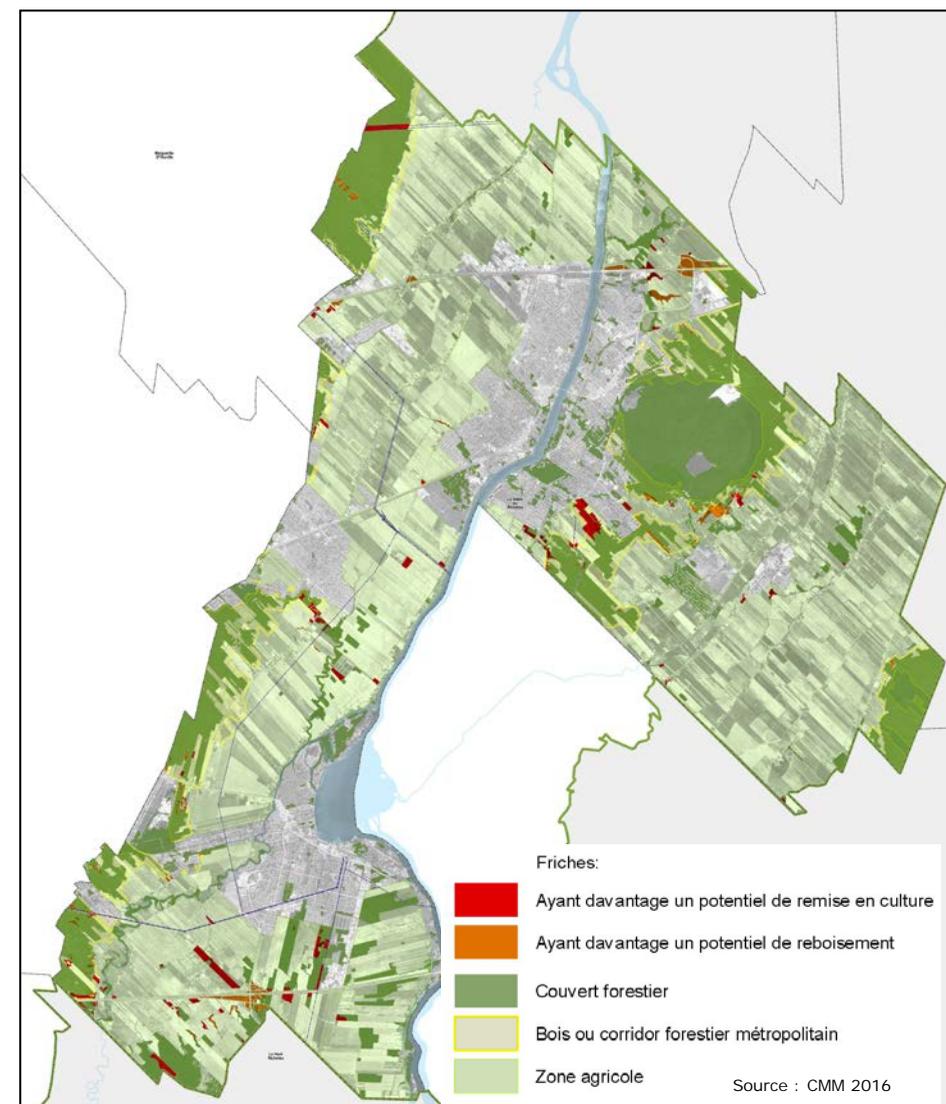
Une comparaison à l'échelle de la CMM montre la faible part de la zone agricole occupée par des terres en friche. En effet, en 2016, cette portion atteint 0,8 % dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu contre 3 % à l'échelle de la Communauté métropolitaine de Montréal et 2,4 % dans l'ensemble de la couronne sud.<sup>33</sup>

<sup>33</sup> CMM, [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user\\_upload/documents/20160225\\_PAMAA\\_2016-2020.pdf](http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20160225_PAMAA_2016-2020.pdf)

**Tableau 13 Répartition des types de friches par municipalité (partie CMM)**

Municipalités	Friches				Total ha	Portion de la zone agricole occupée par des friches %	Réparti- tion des friches par muni- cipali- té %
	Friches ayant davantage un potentiel de remise en culture		Friches ayant davantage un potentiel de reboisement				
	ha		ha				
	arbustives	herbacées	arbustives	herbacées			
Chambly	0,0	24,9	0,0	9,2	34,0	0,1	8,3
Carignan	14,5	64,8	11,6	38,2	129,1	0,3	31,4
Saint-Basile-le-Grand	8,6	23,7	0,8	1,4	34,5	0,1	8,4
Otterburn Park	4,6	0,0	0,0	0,0	4,6	0,0	1,1
Saint-Jean-Baptiste	0,7	15,4	2,6	9,0	27,7	0,1	6,7
Mont-Saint-Hilaire	21,3	38,2	59,7	19,2	138,4	0,3	33,7
Beloil	0,6	0,0	1,6	0,0	2,2	0,0	0,5
Saint-Mathieu-de-Beloil	1,9	23,8	0,0	14,7	40,4	0,1	9,8
<b>M.R.C. Vallée-du-Richelieu (partie CMM)</b>	<b>52,2</b>	<b>190,8</b>	<b>76,3</b>	<b>91,7</b>	<b>410,9</b>	<b>0,8</b>	<b>100</b>

**Carte 5 Localisation des friches de 0,5 hectare ou plus situées en zone agricole dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu (partie CMM)**



### 3. Usages non agricoles et contraintes de nature physique

#### *Usages non agricoles*

La zone agricole de la MRC qui, à première vue, semble plutôt homogène, avec ses paysages remplis de plaines utilisées pour les grandes cultures, est très variée au niveau de son utilisation du sol.

Le tableau **14** démontre que ce sont les usages catégorisés « autres » qui ont été le plus souvent autorisés. Les usages « autres » incluent les carrières et les sablières, l'usage récréatif, les antennes de télécommunication, la prospection gazière, l'entreposage, l'usage institutionnel, les remblais et les infrastructures.

Parmi ces autorisations, les trois (3) plus importantes, en termes de superficie, sont constituées par des infrastructures (85,51 ha), des remblais (50,67 ha) et des usages récréatifs (45,68 ha). Toutes les autres, comptabilisées au tableau **14**, représentent 0,39 % du territoire agricole de la MRC.

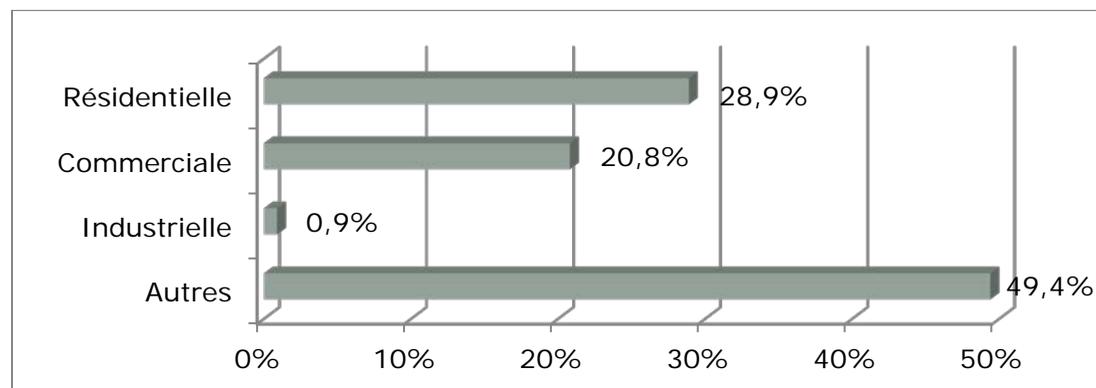
Quant à l'usage résidentiel, les 114,9 hectares sont inclus dans un groupe de soixante-treize (73) autorisations, dont trente-cinq (35) se situent hors de la CMM. Autrement dit, tant hors qu'à l'intérieur de la CMM, ces autorisations représentent 50 % du nombre d'autorisations résidentielles. Cependant, en superficie, c'est la partie hors CMM, avec 75 % des superficies autorisées, qui se démarque le plus. Du côté de l'usage commercial, on observe la situation inverse où le territoire inclus dans la CMM s'est vu autoriser 60 % des superficies autorisées. Aucune demande n'a été formulée pour des usages industriels hors du territoire de la CMM et seulement 3,4 hectares ont été octroyés pour la zone agricole dans la CMM.

**Tableau 14** Autorisations accordées par la CPTAQ pour utilisation autre que l'agriculture (en hectares) en zone agricole depuis 1996<sup>34</sup>

Municipalités	Résidentielle	Commerciale	Industrielle	Autres	Total
<b>CMM</b>					
Beloeil	0,3	4,8	-	0,05	5,2
Carignan	5,4	10,2	0,4	38,6	54,6
Chambly	0,012	21,8	-	65,7	87,5
McMasterville	-	-	-	-	-
Mont-Saint-Hilaire	6,5	2,8	0,02	0,4	9,7
Otterburn Park	-	-	-	-	-
Saint-Basile-le-Grand	2,1	0,1	-	13,1	15,3
Saint-Jean-Baptiste	-	4,0	3,0	33,9	40,9
Saint-Mathieu-de-Beloeil	24,9	5,6	-	8,6	39,1
<b>Sous-total</b>	<b>39,2</b>	<b>49,3</b>	<b>3,4</b>	<b>160,3</b>	<b>252,2</b>
<b>HORS CMM</b>					
Saint-Antoine-sur-Richelieu	33,8	2,1	-	7,0	42,9
Saint-Charles-sur-Richelieu	16,2	27,8	-	18,8	62,9
Saint-Denis-sur-Richelieu	23,1	2,8	-	2,8	28,7
Saint-Marc-sur-Richelieu	2,6	0,4	-	7,6	10,6
<b>Sous-total</b>	<b>75,7</b>	<b>33,2</b>	<b>0</b>	<b>36,1</b>	<b>145,0</b>
<b>Total</b>	<b>114,9</b>	<b>82,5</b>	<b>3,4</b>	<b>196,4</b>	<b>397,2</b>

<sup>34</sup> [http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions\\_recherche/app/](http://www.cptaq.gouv.qc.ca/decisions_recherche/app/), consulté le 19 janvier 2015

**Graphique 3 Importance relative des autorisations de la CPTAQ (1996-2015)**



### **Les îlots déstructurés**

L'exercice, fait par la MRC pour reconnaître les îlots déstructurés auprès du MAMOT et de la CPTAQ, a eu comme effet de délimiter précisément les îlots qui représentent maintenant 755,3 hectares utilisés à des fins résidentielles. Au Schéma d'Aménagement, il y a aussi les îlots déstructurés commerciaux représentant 68,7 hectares et les îlots déstructurés industriels qui occupent une superficie de 22 hectares. Toutes les superficies des îlots déstructurés mises ensemble représentent 1,67 % de la zone agricole. Comme usage autre que l'agriculture, il y a les usages récréatifs qui concernent principalement les terrains de golf, ce qui équivaut à 0,5 % de la zone agricole. Se retrouvent aussi en zone agricole les carrières et les sablières. À Mont-Saint-Hilaire, le site d'extraction de la carrière est situé à l'intérieur de la zone non agricole et les équipements sont en zone agricole. L'ensemble du site d'extraction est cependant situé en affectation « conservation », au sens du Schéma d'Aménagement. En faire la compilation reviendrait à comptabiliser deux (2) fois les mêmes superficies. La même situation se pose à Saint-Jean-Baptiste sur le pourtour du mont Saint-Hilaire. La sablière qui s'y trouve est également située à l'intérieur d'une zone d'affectation conservation.

Il est possible d'obtenir les superficies des usages autres qu'agricoles comptabilisées entre les années 1986 et 1995 et qui avaient été compilées après la rédaction du document, intitulé : « *Tendances en matière d'aménagement et d'urbanisme dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu* », 1981-1991. Par contre, les variations ne sont pas nécessairement représentatives des véritables changements sur le terrain, car il y a eu plusieurs changements. Les limites des périmètres d'urbanisation ont été modifiées ainsi que celles des îlots déstructurés. Les lois, autorisant ou restreignant les usages autres qu'agricoles, ont été également modifiées. C'est pourquoi il est préférable de se rapporter à la situation actuelle, telle que décrite précédemment.

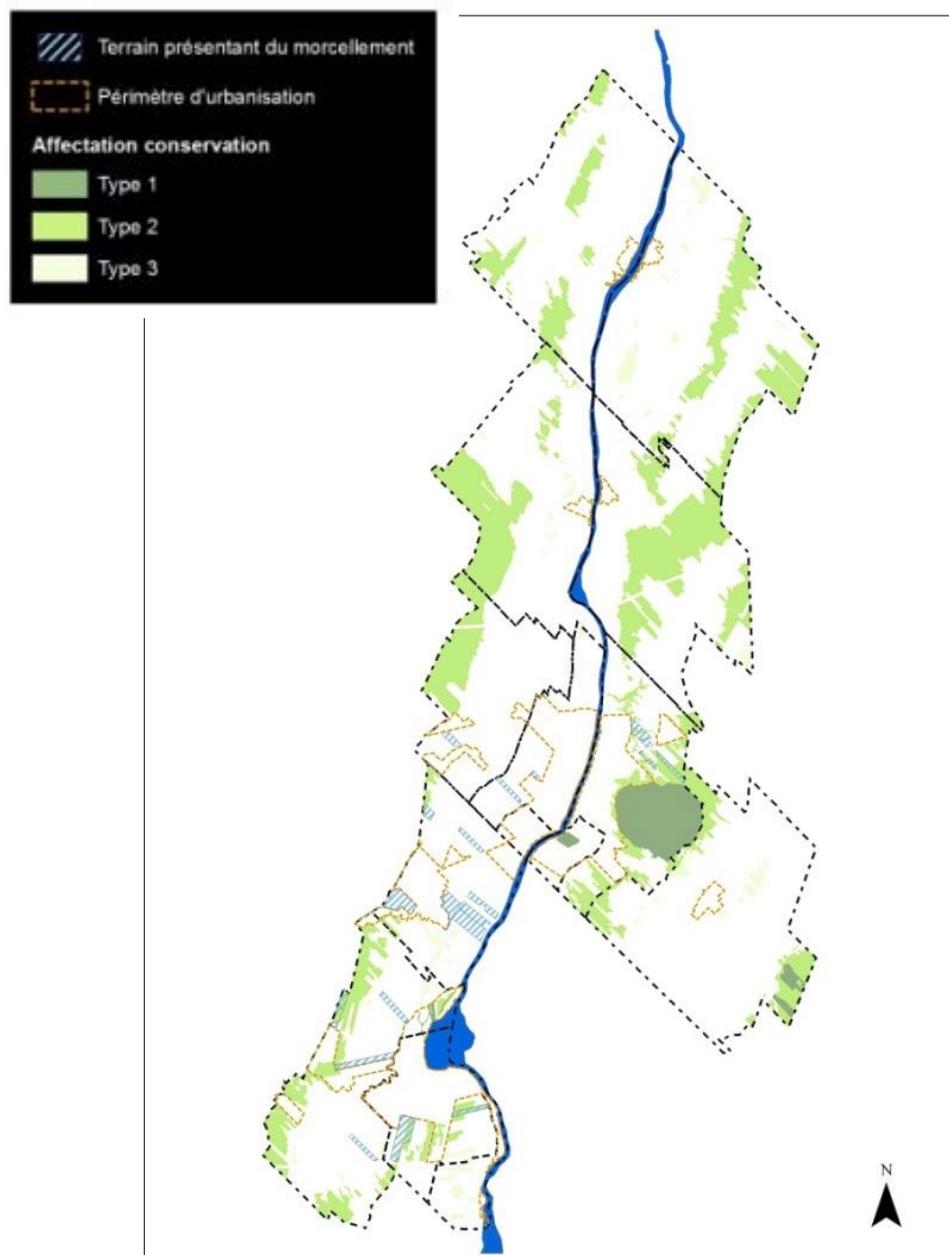
Il est aussi possible de regarder les usages autres qu'agricoles qui se sont insérés dans la zone agricole, par le biais des autorisations accordées par la CPTAQ.

### **Le morcellement des terres**

Avant l'entrée en vigueur de la LPTAA en 1978, plusieurs terres agricoles ont ainsi été loties en plusieurs petites parcelles, en prévision du développement éventuel de ces lots. Le fait qu'il y ait une multitude de propriétaires et que les lots soient de petite taille ne limite en rien le potentiel agricole de ces terres, car elles sont généralement mises en culture soit par le propriétaire, soit par un locataire ou soit par un autre mode d'utilisation plus ou moins formel. Certaines municipalités de la MRC, telles que Beloeil, Carignan, Chambly, Mont-Saint-Hilaire et Saint-Basile-le-Grand, ont fait l'objet de ces opérations cadastrales de masse. Deux (2) d'entre elles, soit Mont-Saint-Hilaire et Saint-Basile-le-Grand, ont obtenu des pouvoirs leur permettant de remembrer ces petites parcelles, afin de recréer de grandes terres et ainsi consolider et pérenniser les activités agricoles dans leur municipalité.

Étant donné le nombre restreint de données relatives au phénomène de morcellement foncier à l'intérieur du territoire de la MRC, plusieurs municipalités ont été sondées pour connaître le phénomène de façon plus particulière sur leur territoire respectif. Il est intéressant de constater, exception faite des municipalités qui possèdent des pouvoirs spéciaux sur le remembrement, que les municipalités semblent préférer laisser le marché agir au gré des transactions immobilières.

Carte 6 Phénomène de morcellement des terres à travers la MRC



Il y a plusieurs faits que nous avons pu constater à travers le territoire de la MRC en matière de morcellement des terres agricoles. Premièrement, environ 867,5 hectares de terres morcelées ont été comptabilisés dans la zone agricole. Vingt pour cent (20 %) de cette superficie se situe à l'intérieur d'une affectation conservation (voir la carte 4).

C'est à Saint-Basile-le-Grand que l'on trouve la plus grande quantité de terres en culture morcelées sur le territoire de la MRC, soit 397,7 hectares. De plus, il est important de mentionner que Saint-Basile-le-Grand est en cours de processus de remembrement comme lui permet la loi spéciale à ce sujet et prévoit, dans un avenir rapproché, vendre les terres remembrées auprès des producteurs intéressés.

La ville de Mont-Saint-Hilaire comporte la plus grande superficie de terres morcelées, mais celles-ci se trouvent principalement à l'intérieur de bois protégés, en périphérie de la montagne.

La ville de Beloeil, quant à elle, possède deux (2) ensembles morcelés, dont un (1) se situe le long du périmètre d'urbanisation.

À Chambly, on observe le même scénario qu'à Mont-Saint-Hilaire, c'est-à-dire que les terres morcelées sont principalement situées dans des bois protégés.

De son côté, la ville de Carignan comporte quatre (4) ensembles morcelés. Un (1) de ceux-ci est complètement situé en affectation conservation, alors qu'un autre est entièrement entouré de zone en culture. Un troisième longe le périmètre d'urbanisation et, finalement, le 4<sup>e</sup> est situé à l'extrême sud et est non seulement morcelé, mais il abrite également des milieux humides<sup>35</sup>.

Finalement, le morcellement des terres agricoles ne comporte pas seulement des inconvénients. Les raisons, avant l'entrée en vigueur de la LPTAA, étaient bien différentes de celles d'aujourd'hui. Dans le premier cas, le « démembrement » des terres propices à la culture du sol s'est fait dans un dessein immobilier strictement spéculatif, alors que maintenant des initiatives visant à favoriser l'émergence d'activités agricoles alternatives peuvent nécessiter un certain morcellement foncier pour former des fermes de superficie modeste. Cela pourrait favoriser l'acquisition des terres par une relève confrontée à un phénomène de prix inflationniste. D'ailleurs, la CPTAQ mentionnait ceci à ce sujet :

<sup>35</sup> <http://www.canards.ca/ce-que-nous-faisons/inventaire-canadien-des-milieux-humides/>, consulté le 14-01-2014

« [...] restreindre le morcellement du territoire agricole pourrait constituer, à court terme, un inconvénient sur certaines exploitations agricoles. Cette problématique est loin de faire l'unanimité puisqu'il s'agit dans bien des cas de trancher entre des accommodements sur le plan foncier pour favoriser à court terme une activité agricole et la pérennité du territoire agricole à long terme. »<sup>36</sup>

### **Les distances séparatrices et l'élevage en zone agricole**

La difficile cohabitation, entre les établissements d'élevage animal et la fonction résidentielle, a mobilisé le gouvernement afin qu'il puisse régir cette problématique. Ce dernier a, en décembre 2001, publié les orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles, en introduisant le principe d'éloignement, par le biais de normes de distances séparatrices.

Un RCI agricole a été adopté en 2002, afin d'établir un régime réglementaire transitoire pour l'application des distances séparatrices dans la MRC, jusqu'à l'incorporation de ces normes au sein de la réglementation municipale. Ces normes ont été reconduites au Schéma d'Aménagement au cours de sa révision, soit avant son entrée en vigueur le 2 février 2007. Rappelons que ces orientations ont, avant tout, comme objectif de faciliter la cohabitation harmonieuse entre les non-agriculteurs et les agriculteurs en établissant une distance minimale à respecter entre un bâtiment d'élevage et une résidence ou un immeuble protégé (lieu de culte, restaurant, certaines activités récréatives, etc.).

La formule permettant de définir la distance à appliquer est complexe et dépend de plusieurs variables, notamment la dimension du cheptel, le type d'animaux, la charge d'odeur, les systèmes de ventilation présents dans les bâtiments d'élevage, la position de ceux-ci par rapport aux vents dominants, etc.

Une autre caractéristique importante dans le mécanisme d'application est à l'effet que les distances séparatrices ne sont pas réciproques, c'est-à-dire que celles-ci sont uniquement applicables lors de l'implantation d'un nouvel établissement d'élevage ou l'agrandissement d'un établissement existant et non pas lors de l'implantation d'une résidence ou d'un immeuble protégé. Cette réalité contribue parfois à imposer des contraintes sérieuses à la croissance des élevages et réduit petit à petit les espaces propices qui sont destinés à cette fin. Il y aurait donc lieu d'étudier la question afin de prévoir un principe de « réciprocité » et ainsi atténuer les effets de réduction des espaces pouvant accueillir des élevages.

#### **Synthèse concernant le territoire, son occupation et ses contraintes**

L'agriculture occupe une place prépondérante dans la M.R.C. de La Vallée-Du-Richelieu, car la zone agricole occupe globalement 86 % du territoire. De plus, plusieurs municipalités ont plus de 90 % de leur territoire en zone agricole.

La MRC bénéficie de sols à fort potentiel agronomique et la zone agricole de la MRC est dynamique et intensément utilisée. En effet, son taux d'occupation est plus élevé que dans l'ensemble des MRC de la CMM, tout comme l'est la portion cultivée des exploitations agricoles et de la zone agricole.

Au cours des dernières décennies, la zone agricole permanente de la MRC est demeurée relativement stable. Peu d'espaces restent non cultivés, lorsqu'il est fait exception des zones de contrainte. Ainsi, il existe peu de friches agricoles à l'extérieur des zones de conservation.

<sup>36</sup> L'appréciation des demandes de morcellement de ferme dans l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, CPTAQ, 2007-2008, 25 pages

#### 4. Activités agricoles

Avant de détailler le portrait des exploitations agricoles, de leurs productions et de leurs revenus, il importe de préciser un aspect particulier de la méthodologie. Toutes les données concernant les revenus se font grâce aux fiches d'enregistrement du MAPAQ, chaque entreprise remplissant une fiche d'enregistrement. Ainsi, une entreprise localisée dans la MRC peut mener une partie de sa production sur des terres en dehors de la MRC et inversement. Cependant, les données concernant les unités animales se rapportent à des unités d'évaluation et non au siège social de l'entreprise, ces données reflètent donc de façon plus détaillée la répartition géographique de la production au niveau de l'élevage.

##### *Les exploitations agricoles*

Le nombre d'exploitations agricoles entre 2004 et 2010 a diminué de 11 % (8 % dans la CMM et 5 % ailleurs au Québec). La baisse est plus forte pour les municipalités situées en dehors de la CMM que pour celles situées au sein de la CMM.

**Tableau 15 Évolution du nombre d'exploitations agricoles entre 2004 et 2010**

Municipalités	Nombre d'exploitations agricoles		
	2004	2010	Variation
Total municipalités dans la CMM	189	182	-4%
Total municipalités hors CMM	222	186	-16%
Total MRC	411	365	-11%
Total couronne sud	2 161	2 002	-7%
Total CMM	3420	3137	-8%
Total Québec	29 877	28 654	-4%

**Tableau 16 Évolution de la superficie exploitée moyenne par exploitation agricole**

Municipalités	Superficie exploitée moyenne (ha)		Variation
	2004	2010	
Beloil	137	162	18%
Carignan	126	172	37%
Chambly	297	447	51%
McMasterville	0	0	
Mont-Saint-Hilaire	37	34	-8%
Otterburn Park	67	81	21%
Saint-Antoine-sur-Richelieu	111	153	38%
Saint-Basile-le-Grand	164	110	-33%
Saint-Charles-sur-Richelieu	97	122	26%
Saint-Jean-Baptiste	100	120	20%
Saint-Denis-sur-Richelieu	73	83	14%
Saint-Marc-sur-Richelieu	92	103	12%
Saint-Mathieu-de-Beloil	97	111	14%
MRC	96	111	16%
Couronne sud	91	101	11%
CMM	80	91	14%

La MRC s'inscrit dans la tendance à la hausse des superficies moyennes exploitées constatées dans la couronne sud et au sein de la CMM. En effet, les variations négatives concernent un nombre limité d'exploitations (34 exploitations à Chambly et 18 exploitations à Saint-Basile-le-Grand en 2010).

La hausse des superficies moyennes est à mettre en lien avec la consolidation des exploitations.

### ***Les types de production***

La répartition des exploitations par type de production diffère entre celle constatée dans la CMM et celle dans la MRC. Ainsi, la part des exploitations ayant une production végétale comme activité principale est plus forte dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu (76 % contre 64 % au sein de la CMM).

Parallèlement, les évolutions en matière de répartition des exploitations par type de production ont contribué à réduire les particularités de la MRC. Cette répartition est confirmée au niveau des revenus, mais de façon moindre : 59,1 % des revenus proviennent de la production végétale contre 55 % au sein de la CMM.

**Tableau 17 Évolution de la proportion d'exploitations ayant une production végétale comme production principale**

Municipalités	Évolution de la proportion d'exploitations ayant une production végétale comme production principale (%)		Variation (point de %)
	2004	2010	
Beloil	78	86	8
Carignan	87	91	4
Chambly	67	50	-17
McMasterville	0	0	0
Mont-Saint-Hilaire	88	91	3
Otterburn Park	100	100	0
Saint-Basile-le-Grand	92	83	-9
Saint-Jean-Baptiste	80	82	2
Saint-Mathieu-de-Beloil	77	78	1
Saint-Antoine-sur-Richelieu	73	62	-11
Saint-Charles-sur-Richelieu	70	53	-17
Saint-Denis-sur-Richelieu	73	71	-2
Saint-Marc-sur-Richelieu	63	60	-3
Total MRC	76	73	-3
Total couronne sud	64	68	4
Total CMM	65	70	5

**Tableau 18 Évolution de la proportion d'exploitations ayant une production animale comme production principale**

Municipalités	Évolution de la proportion d'exploitations ayant une production animale comme production principale (%)		Variation (point de %)
	2004	2010	
Beloil	22	14	-8
Carignan	13	9	-4
Chambly	33	50	17
McMasterville	100	100	0
Mont-Saint-Hilaire	12	9	-3
Otterburn Park	0	0	0
Saint-Basile-le-Grand	8	17	9
Saint-Jean-Baptiste	20	18	-2
Saint-Mathieu-de-Beloil	23	22	-1
Saint-Antoine-sur-Richelieu	27	38	11
Saint-Charles-sur-Richelieu	30	47	17
Saint-Denis-sur-Richelieu	27	29	2
Saint-Marc-sur-Richelieu	37	40	3
Total MRC	24	27	3
Total couronne sud	36	32	-4
Total CMM	35	30	-5

## La production végétale

En 2010, c'est dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu que l'on compte le plus grand nombre d'exploitations dont la production de céréales et de protéagineux représente l'activité principale (180). Également, la MRC compte 8 % des superficies de soya en culture de la Montérégie, alors qu'elle compte seulement 5 % de la zone agricole à l'échelle de la région.

Les exploitations ayant la production de céréales et protéagineux comme activité principale représentaient 49 % des exploitations agricoles en 2010 au sein de la MRC. La production de légumes entre 2004 et 2010 a connu une baisse de 27 % du nombre d'exploitations et de 38 % des superficies cultivées. Les « autres cultures » ont connu entre 2004 et 2010 une hausse de 34 à 104 ha des surfaces cultivées. Des données seraient nécessaires pour caractériser celles-ci.

Le tableau 19 expose de façon détaillée les productions végétales pour chacune des municipalités de la MRC. On remarque, en comparant les deux (2) périodes de données, qu'en 2010, 365 exploitations agricoles cultivaient des végétaux, c'est donc une baisse de quarante-six (46) exploitations par rapport à 2004. Quarante-trois (43) de ces entreprises avaient, pour principale activité, la production végétale.

Voici en détail le décompte du nombre d'entreprises selon le type de culture de végétaux entre 2004 et 2011 :

**Tableau 19**      **Variation du nombre d'exploitations selon le type de culture 2004-2011**

Variation 2004-2011 (+/-)	Types d'exploitations
- 47	Exploitations déclarant des revenus pour les céréales et les protéagineux.
+ 12	Exploitations déclarant des revenus pour les fourrages.
- 12	Exploitations déclarant des revenus pour les légumes.
+ 2	Exploitations déclarant des revenus pour les fruits.
- 3	Exploitations déclarant des revenus pour les cultures abritées et horticultures ornementales.
+ 5	Exploitations déclarant des revenus pour l'acériculture. Aucun changement pour les autres cultures végétales.
0	Les autres cultures végétales.

Un des faits saillants reliés à la culture, dans chaque municipalité, est à l'effet qu'il y a plus de 50 % des exploitants qui cultivent des végétaux et qui en retirent un revenu principal, à l'exception de Chambly et de McMasterville.

En 2010, les céréales et les protéagineux dominaient le paysage, autant en termes de superficies cultivées que de nombre d'exploitants. Cela représentait 85 % des superficies cultivées et 73 % des exploitants. Loin derrière, ce sont les fourrages qui occupent le territoire avec 9 % des superficies. La diminution des superficies en hectare de fourrage est principalement causée par les conditions climatiques hivernales très variables au cours des dernières années. La culture des fruits suit avec 12 % des exploitants. Un autre point remarquable est la présence importante de la culture des fruits qui s'explique principalement par un grand nombre de vergers à Mont-Saint-Hilaire et à Saint-Jean-Baptiste. Les deux (2) municipalités combinées représentent 85,5 % des superficies dédiées aux fruits et 78 % des exploitants de fruits.

Il est à noter que la perte de superficie la plus importante se trouve au niveau des céréales et des protéagineux. Cela pourrait s'expliquer par l'agrandissement de certaines exploitations par l'acquisition de petites superficies ou simplement par un changement de culture. L'augmentation la plus remarquable observée se situe au niveau du nombre d'exploitants de fourrage.

Neuf (9) des treize (13) municipalités ont subi des pertes plus ou moins importantes durant les périodes 2004 et 2010 quant au nombre d'exploitations. Pour Saint-Antoine-sur-Richelieu, on parle d'une perte de douze (12) exploitations. C'est la perte la plus importante sur l'ensemble du territoire de la MRC. Par contre, si on regarde du côté des gains, il y a seulement deux (2) municipalités qui sont concernées, soit Saint-Basile-le-Grand et Mont-Saint-Hilaire. La ville de Saint-Basile-le-Grand a connu un accroissement de six (6) exploitations, dont trois (3) sont des exploitations déclarant des revenus pour les cultures abritées et l'horticulture ornementale.

Du côté des cultures céréalières, un phénomène que l'on constate dans plusieurs municipalités de la MRC, soit Carignan, Chambly, Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu, c'est la diminution notable du nombre d'exploitants et, inversement, l'augmentation du nombre d'hectares cultivés (nombre d'exploitations diminuant de 47 pour une augmentation de 1980 hectares cultivés).

Cette situation s'observe nonobstant le type de culture. Finalement, une des dernières observations est que, malgré que nous ayons quelques données sur l'acériculture, nous n'avons aucun détail en ce qui concerne la productivité des cabanes à sucre commerciales. Il serait pertinent d'avoir un portrait complet de ce type d'établissement.

**Tableau 20 Moyenne d'hectares par exploitation déclarant des revenus pour la culture de végétaux**

Types de culture	2004 ( ha)	2010 (ha)	Variation
Céréales et protéagineux	94,2	119,9	27 %
Fourrage	125,0	80,0	-36 %
Légumes	36,9	31,5	-15 %
Fruits	8,0	6,9	-14 %
Cultures abritées et horticulture ornementale	13,5	25,3	87 %
Acériculture	27,9	26,8	-5 %
Autres productions végétales	2,6	8,0	305 %

Finalement, on observe une augmentation des superficies cultivées pour les cultures céréalières, les cultures abritées, l'horticulture ornementale et l'acériculture (seule culture ayant subi une augmentation du nombre d'exploitations et d'hectares cultivés). Les fourrages, les légumes et les fruits ont, quant à eux, subi une diminution des hectares cultivés. Si le nombre d'exploitations augmente pour ces deux (2) types de culture, cela ne fait que diviser une plus petite superficie pour un plus grand nombre d'exploitations. Cela diminue la moyenne d'hectares à exploiter pour chacun.

Tableau 21 Description générale de la culture des végétaux 2004-2010<sup>37</sup>

	CMM										Hors CMM					Total MRC
	Beleoeil	Carignan	Chambly	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Jean-Baptiste	Saint-Mathieu-de-Beleoeil	Sous-total	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Marc-sur-Richelieu	Sous-total	
Municipalités en <b>rouge</b> : diminution du nombre d'exploitations agricoles																
Municipalités en <b>vert</b> : augmentation du nombre d'exploitations agricoles																
Municipalités en <b>noir</b> : Aucun changement																
<b>Nombre d'exploitations agricoles</b>																
2004	9	30	3	0	32	1	12	76	26	189	51	50	73	48	222	411
2010	7	23	2	0	34	1	18	71	23	179	39	40	62	45	186	365
<b>Nombre d'exploitations ayant une production végétale comme activité principale</b>																
2004	7	26	2	0	28	1	11	61	20	156	37	35	53	30	155	311
2010	6	21	1	0	31	1	15	58	18	151	24	21	44	27	116	267
<b>% des exploitations agricoles ayant une production végétale comme activité principale</b>																
2004	78	87	67	0	88	100	92	80	77	74	73	70	73	63	70	73
2010	86	91	50	0	91	100	83	82	78	73	62	53	71	60	61	70

<sup>37</sup> Source : MAPAQ, Enregistrement des exploitations agricoles du Québec, 2004 (à jour janvier 2005) et version certifiée 2010

Tableau 22 Exploitations déclarant des revenus selon les types de culture selon les municipalités 2004-2010

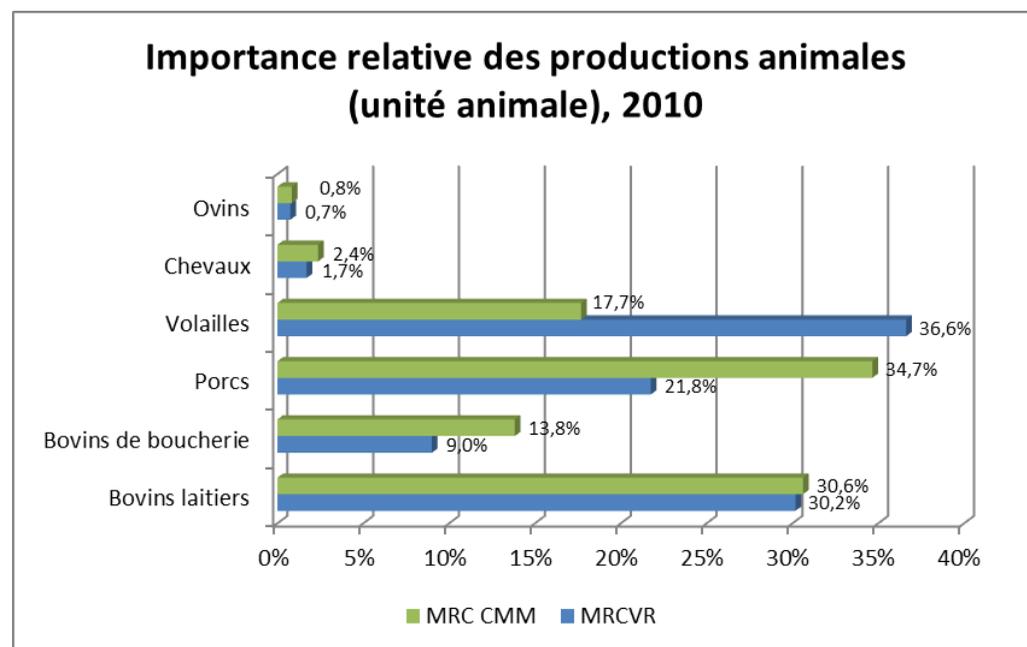
		CMM										Hors CMM						Total MRC
		Beloëil	Carignan	Chambly	McMasterville	Mont-Saint-Hilaire	Otterburn Park	Saint-Basile-le-Grand	Saint-Jean-Baptiste	Saint-Mathieu-de-Beloëil	Sous-total	Saint-Antoine-sur-Richelieu	Saint-Charles-sur-Richelieu	Saint-Denis-sur-Richelieu	Saint-Marc-sur-Richelieu	Sous-total		
Municipalités en rouge : diminution du nombre d'exploitations agricoles																		
Municipalités en vert : augmentation du nombre d'exploitations agricoles																		
Municipalités en noir : Aucun changement																		
<b>Les céréales et les protéagineux</b>																		
2004	nombre	7	19	2	0	8	0	9	40	22	107	44	45	63	38	190	297	
	ha	1 115	2 824	632	28	514	49	1 844	3 685	2 052	12 743	3 958	3 188	5 164	2 951	15 261	28 004	
2010	nombre	6	16	0	0	9	0	10	42	19	102	31	29	54	34	148	250	
	ha	1 008	3 137	668	29	531	49	1 698	4 207	2 032	13 359	4 503	3 278	5 581	3 261	16 623	29 984	
<b>les fourrages</b>																		
2004	nombre	1	11	0	0	1	0	0	2	0	15	5	3	1	3	12	27	
	ha	21	310	99	0	114	0	34	348	147	1 073	735	535	406	636	2 312	3 385	
2010	nombre	2	9	0	0	0	0	1	5	2	19	4	4	4	8	20	39	
	ha	55	258	158	0	89	12	79	272	157	1 080	601	496	330	622	2 049	3 129	
<b>les légumes</b>																		
2004	nombre	0	6	0	0	4	0	1	15	3	29	6	3	3	3	15	44	
	ha	41	249	26	0	21	0	14	613	38	1 002	98	65	337	124	624	1 626	
2010	nombre	0	1	0	0	1	0	1	9	2	14	4	4	4	6	18	32	
	ha	35	0	1	0	14	0	80	247	48	425	4	249	261	67	581	1 007	
<b>les fruits</b>																		
2004	nombre	0	1	0	0	18	1	2	18	0	40	0	1	2	1	4	44	
	ha	0	14	0	0	144	7	14	145	2	326	2	2	12	1	17	352	
2010	nombre	0	1	0	0	20	1	2	16	1	41	1	1	2	1	5	46	
	ha	0	11	0	0	150	4	19	122	2	308	6	1	3	0	10	318	
<b>Les cultures abritées et les horticultures ornementales</b>																		
2004	nombre	2	1	0	0	5	0	0	7	0	15	2	0	0	0	2	17	
	ha	0	0	0	0	67	0	0	162	1	230	0	0	0	0	0	230	
2010	nombre	1	1	1	0	3	0	3	5	0	14	0	0	0	0	0	14	
	ha	0	1	6	0	68	0	20	256	1	352	0	0	0	2	2	354	
<b>l'acériculture</b>																		
2004	nombre	0	0	0	0	1	0	0	2	3	6	3	3	7	9	22	28	
	ha	0	0	0	0	23	0	0	34	137	194	58	111	203	216	588	782	
2010	nombre	0	0	0	0	2	0	1	2	3	8	2	4	8	11	25	33	
	ha	0	0	0	0	26	0	0	44	115	185	68	219	198	124	609	883	
<b>Les autres productions végétales</b>																		
2004	nombre	0	2	0	0	0	0	0	2	0	4	1	3	1	4	9	13	
	ha	0	1	0	0	17	0	0	16	0	34	0	0	0	0	0	34	
2010	nombre	0	1	0	0	1	0	1	3	0	6	0	4	1	2	7	13	
	ha	0	1	0	0	27	0	20	32	0	80	14	0	10	0	24	104	

## La production animale

La MRC se classe au deuxième rang des MRC de la couronne sud de la CMM avec 14 900 unités animales en 2010. Cette production est concentrée dans les secteurs de la volaille et des bovins laitiers. Le cheptel de **volaille** a presque doublé (182 %) entre 2004 et 2010 dans la MRC.

Alors que la zone agricole de la MRC ne représente en 2010 que 5 % de la zone agricole de la Montérégie, la MRC produisait 9 % de la production régionale de volaille (MAPAQ, 2012). En 2010, la MRC se classe au deuxième rang pour la production de **porc** (3 152 unités animales).

**Graphique 4 Importance relative des productions animales en 2010 (en unité animale<sup>38</sup>)**



<sup>38</sup> Unités animales : un animal d'un poids égal ou supérieur ou un groupe d'animaux de cette espèce dont le poids total est de 500 kg équivalent à une unité animale (ex. une vache, un taureau ou un cheval = 1 unité animale)

La répartition géographique des productions animales montre une spécialisation de certains territoires.

La concentration de certains types de production animale s'illustre également par le poids de certaines municipalités au sein de productions spécifiques. Ainsi, 67 % de la production de **volaille** se concentre à Saint-Jean-Baptiste, 27 % des **bovins laitiers** se trouvent à Saint-Marc-sur-Richelieu, 80 % de la production de **porc** se concentre à Saint-Denis-sur-Richelieu et 67 % de la production de **bovins de boucherie** se concentre à Saint-Charles-sur-Richelieu.

**Tableau 23 Productions animales par municipalité**

	Bovins laitiers	Bovins de boucherie	Porcs	Volailles	Chevaux	Ovins	Total
Beloeil	50 à 100	-	-	-	-	-	50 à 100
Carignan	-	-	-	0 à 50	55	-	55 à 105
Chambly	-	-	-	-	0 à 50	-	0 à 50
McMasterville	-	-	-	-	-	-	
Mont-Saint-Hilaire	100 à 150	-	-	300 à 350	2	0 à 50	477
Otterburn Park	-	-	-	-	-	-	
Saint-Basile-le-Grand	-	-	-	-	58	1	59
Saint-Jean-Baptiste	465	163	602	3 557	0 à 50	-	4 812
Saint-Mathieu-de-Beloeil	142	0 à 50	-	100 à 150	7	1	300
Saint-Antoine-sur-Richelieu	767	112	1	41	0 à 50	27	973
Saint-Charles-sur-Richelieu	864	885	-	160	22	65	1996
Saint-Denis-sur-Richelieu	741	0 à 50	2 549	1 055	-	-	4 370
Saint-Marc-sur-Richelieu	1 180	108	1	0 à 50	33	0 à 50	1 347
Total MRCVR	4 372	1 304	3 152	5 306	246	108	14 488
Total couronne sud	28 398	9 820	39 764	20 300	1 367	692	100 341
Total CMM	40 754	18 408	46 135	23 556	3 149	1 111	1 333

Pour chacun des territoires décrits au tableau **23**, ce sont les fermes de production de bovins laitiers qui sont les plus présentes en termes de nombre. La production porcine se retrouve également en nombre non négligeable.

De façon générale, la majorité de la MRC a subi une diminution du nombre d'établissements de production animale. Par contre, le point marquant du tableau **24** concerne l'augmentation de la proportion des exploitations agricoles comportant une production animale en tant qu'activité principale, dans chacune des quatre (4) municipalités situées au nord de la MRC. Cela constitue une augmentation de plus de 7 % entre 2004 et 2010.

Tableau 24 Description des principaux élevages selon le revenu ou comme activité principale<sup>39,40</sup>

	Nombre d'exploitations agricoles		Nombre d'exploitations ayant une production animale comme activité principale		% des exploitations agricoles ayant une production animale comme activité principale		Bovins laitiers				Bovins de boucherie				Porcs			
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale	
							2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
<b>CMM</b>																		
Beloeil	9	7	2	1	22	14	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Carignan	30	23	4	2	13	9	2	0	1	0	3	0	1	0	0	0	0	0
Chambly	3	2	1	1	33	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
McMasterville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mont-Saint-Hilaire	32	34	4	3	13	9	2	2	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Otterburn Park	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Basile-le-Grand	12	18	1	3	8	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Jean-Baptiste	76	71	15	13	20	18	7	5	7	5	3	3	2	1	2	0	1	0
Saint-Mathieu-de-Beloeil	26	23	6	5	23	22	4	3	4	3	1	1	1	1	0	0	0	0
Sous-total	189	179	33	28	17,5	15,7	16	11	15	11	7	4	4	2	2	0	1	0
<b>Hors CMM</b>																		
St-Antoine-sur-Richelieu	51	39	14	15	27	38	11	10	9	10	8	5	4	2	0	0	0	0
St-Charles-sur-Richelieu	50	40	15	19	30	48	10	8	10	8	6	8	3	6	2	0	0	0
St-Denis-sur-Richelieu	73	62	20	18	27	29	11	9	10	8	4	1	2	1	4	5	1	2
St-Marc-sur-Richelieu	48	45	18	18	38	40	15	13	14	13	4	5	1	2	0	0	0	0
Sous-total	222	186	67	70	30,2	37,6	47	40	43	39	22	19	10	11	6	5	1	2
MRCVR	411	365	100	98	24,3	26,8	63	51	58	50	29	23	14	13	8	5	2	2
MRC de la Couronne Sud	2 161	2 002	774	642	35,8	32,1	456	343	417	324	186	147	111	79	113	101	87	78
MRC de la CMM	3 420	3 137	1 175	953	34,4	30,4	661	481	616	457	306	243	188	144	137	120	108	90

<sup>39</sup> L'adresse civique qui est prise en considération pour faire le portrait est le lieu de résidence de l'éleveur et non l'adresse de l'élevage

<sup>40</sup> Source : CMM et MAPAQ, Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, décembre 2012

**Tableau 25 Proportion des principaux élevages pour la CMM, la couronne sud et la MRC**

	% d'entreprises déclarant des revenus pour la production de bovins laitiers	% d'entreprises déclarant des revenus pour la production de bovins de boucherie	% d'entreprises déclarant des revenus pour la production de porcs
CMM	15,0	7,8	3,8
Couronne sud	17,0	7,3	5,0
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	14,0	6,3	1,3
Municipalités dans la partie CMM	6,1	2,2	0,0
Municipalité hors CMM	21,5	10,2	2,7

Considérant les entreprises qui ont déclaré des revenus en 2010, on constate que, pour les territoires de la CMM, de la couronne sud et de la MRC, cela variait entre 14 % et 17 % pour les entreprises produisant du bovin laitier. Par contre, si on départage les parties de la MRC dans la CMM et hors CMM, il ne s'agit pas de la même situation. Seulement 6,1 % des entreprises agricoles dans la partie CMM retirent des revenus de la production de bovins laitiers, contre 21,5 % pour les quatre (4) municipalités hors CMM. Le même scénario se répète, au tableau 25, pour les productions de bovins de boucherie et de porcs, le pourcentage d'entreprises agricoles tirant des revenus de ces productions est plus important pour les quatre (4) municipalités du nord de la MRC que pour les municipalités localisées à l'intérieur du territoire de la CMM. Pour la couronne sud et l'ensemble du territoire de la CMM, c'est le domaine du porc qui représente la plus grande production.

D'autres productions animales sont présentées sur le territoire de la MRC comme le démontre le tableau 26. On retrouve, entre autres, la volaille, les chevaux, les ovins et les autres productions plus marginales. Il est intéressant de constater que, parmi ces productions, c'est la volaille qui est en plus grand nombre.

**Tableau 26 Productions animales <sup>41</sup>**

	Volailles		Chevaux				Ovins				Autres productions animales					
	Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations déclarant des revenus pour ce type de production		Exploitations ayant cette production comme activité principale		Exploitations ayant cette production comme activité principale			
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
<b>CMM</b>																
<b>Sous-total</b>	5	9	5	8	7	7	4	5	1	1	0	0	5	5	4	2
<b>Hors CMM</b>																
<b>Sous-total</b>	7	10	7	8	3	4	1	2	5	6	2	3	6	9	3	5
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	12	19	1	1	10	11	5	7	6	7	2	3	11	14	7	7
MRC de la couronne sud	83	98	6	6	55	58	3	3	3	3	2	1	56	84	38	39
MRC de la CMM	12	13	8	8	10	12	7	9	4	5	2	3	10	12	70	58
	7	5	9	4	8	7	5	0	9	1	9	0	9	6		

<sup>41</sup> Source : CMM et MAPAQ, Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, décembre 2012.

### ***Synthèse concernant le type de production***

Au cours des dernières années (2004 – 2010), le nombre d'exploitations agricoles a diminué dans la MRC, et ce, plus rapidement que dans les autres territoires de référence. Aussi, les entreprises agricoles de la MRC sont généralement plus grandes que celles des exploitations des autres MRC de la région (couronne sud et dans l'ensemble de la CMM).

Entre 2004 et 2010, le nombre d'entreprises est en diminution autant dans le secteur de la production végétale que dans la production animale. La MRC se distingue par la forte présence d'entreprises agricoles ayant comme activité principale la production végétale (73 % des entreprises en 2010). Les deux (2) types de production les plus importants sont de céréales et protéagineux ainsi que de fourrage. Dans le secteur de la production animale, on retrouve par ordre d'importance : la volaille, les bovins laitiers et les porcs.

L'observation de l'évolution de la production agricole entre 2004 et 2010 permet de constater un phénomène de consolidation des activités : diminution du nombre d'entreprises, augmentation de la portion cultivée et hausse de la superficie moyenne des exploitations.

## **5. Aspects économiques et financiers**

La Montérégie regroupe 25 % des producteurs agricoles et des fermes du Québec et 7 077 entreprises agricoles<sup>42</sup>. Ceux-ci représentent 30 % des recettes et 25 % des emplois pour ce secteur économique de grande importance dans tout le Québec<sup>43</sup>. Pour la seule région de la Montérégie, qui représente la deuxième en importance tant sur le plan démographique qu'économique, 11 % des emplois sont reliés directement à l'industrie bioalimentaire<sup>44</sup>. En termes de revenus générés, la variation est similaire, entre 2004 et 2010, pour le territoire de la MRC, de la couronne sud et de la CMM.

Concernant la répartition géographique des sièges sociaux des entreprises agricoles, des données récentes démontrent que la MRC compte une plus forte proportion de terres qui sont cultivées par des entreprises dont le siège social est à l'extérieur de la MRC. Ainsi, le taux de superficies exploitées par des entreprises hors MRC est de 25 %, alors qu'il est de 8 % en moyenne de l'ensemble des MRC ayant tout ou partie dans la CMM.

<sup>42</sup> CMM et MAPAQ, Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, décembre 2012

<sup>43</sup> MAPAQ, Portrait agroalimentaire La Montérégie, gouvernement du Québec, 2014.

<sup>44</sup> CMM et MAPAQ, Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, décembre 2012

**Tableau 27 Superficies exploitées par des entreprises enregistrées hors de la MRC<sup>45</sup>**

	Superficies exploitées <sup>46</sup>	Superficies exploitées par des entreprises hors MRC <sup>47</sup> (ha)	Taux de superficies exploitées par des entreprises hors MRC
Beloil	1 139	415	36%
Carignan	3 985	2 622	66%
Chambly	892	489	55%
McMasterville	29	0	0%
Mont-Saint-Hilaire	1 147	276	24%
Otterburn Park	75	48	64%
Saint-Antoine-sur-Richelieu	5 981	1 145	19%
Saint-Basile-le-Grand	2 099	954	45%
Saint-Charles-sur-Richelieu	4 924	1 456	30%
Saint-Denis-sur-Richelieu	7 395	968	13%
Saint-Jean-Baptiste	5 787	1 545	27%
Saint-Marc-sur-Richelieu	4 656	105	2%
Saint-Mathieu-de-Beloil	2 532	260	10%
<b>Total M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu</b>	<b>40 640</b>	<b>10 283</b>	<b>25%</b>

<sup>45</sup> Les données proviennent des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010 (version 31 mai 2014). Puisqu'il n'y a pas eu de nouvelle vague d'enregistrement depuis 2010, le détail de l'utilisation des superficies n'est pas donné, il serait peu représentatif de la réalité. Les superficies exploitées et cultivées fournies dans ce document doivent être considérées comme des approximations étant donné qu'il n'y a pas eu de mise à jour dans tous les dossiers de producteurs agricoles.

<sup>46</sup> Superficie exploitée : superficie déclarée par les exploitants incluant les superficies cultivées et non cultivées, louées ou possédées.

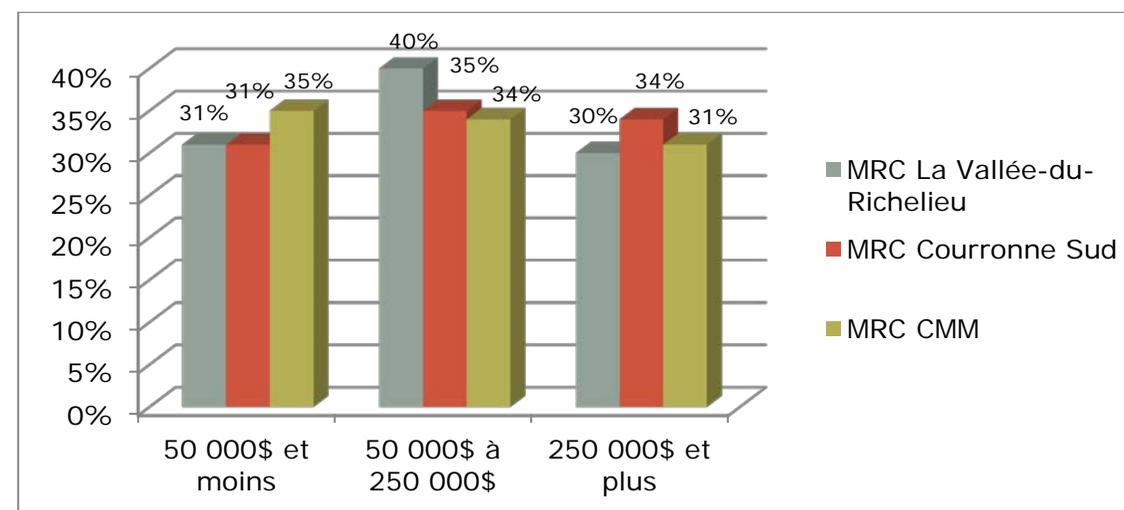
<sup>47</sup> Superficies exploitées par des producteurs agricoles ayant leur site principal hors MRC. L'exercice a été fait pour quelques autres MRC qui présentent des taux entre 7 % et 27 %. Pour l'ensemble de la CMM, on obtient un taux de 8 %.

## Les revenus

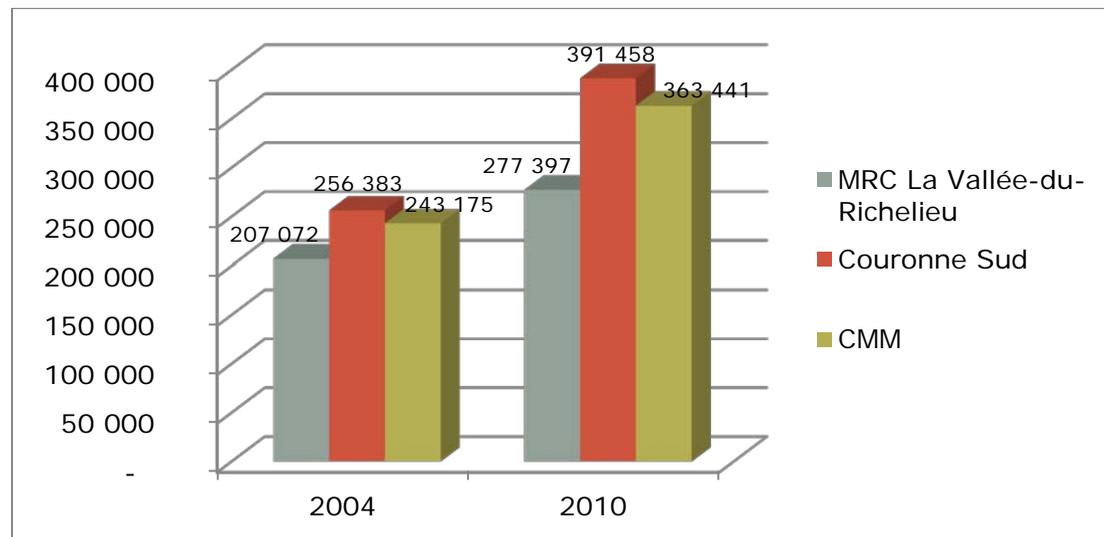
En 2010, les revenus moyens des exploitations agricoles au sein de la MRC sont 30 % inférieurs à la moyenne des revenus des exploitations au sein de la couronne sud. Cet écart s'est creusé entre 2004 et 2010.

La proportion des entreprises avec les revenus les plus élevés en 2010 (plus de 250 000 \$) est plus faible dans la MRC que dans les autres MRC de la couronne sud (30 % vs 34 %). À l'inverse, dans les tranches de revenus moins élevés (50 000 \$ à 250 000 \$) la proportion des entreprises dans la MRC est plus élevée (40 % vs 35 %).

**Graphique 5 Répartition des exploitations selon la tranche de revenus**



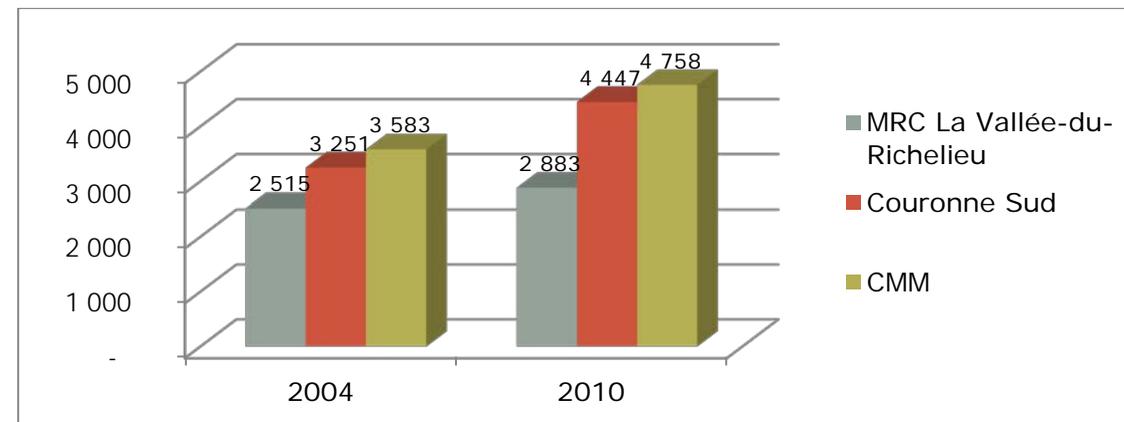
**Graphique 6 Évolution du revenu moyen par exploitation (en \$)**



En 2010, le revenu moyen annuel d'une entreprise agricole s'établissait à 277 397 \$. Encore une fois, deux (2) groupes bien distincts sont observés. Trente pour cent (30 %) des entreprises gagnaient plus de 250 000 \$ par année alors qu'à l'opposé, 27 % gagnaient moins de 50 000 \$. En comparaison avec ce qui est observé dans la couronne sud, 31 % des entreprises gagnaient moins de 50 000 \$ annuellement. D'ailleurs, il est opportun de prendre en compte qu'il s'agit de plus de la moitié des entreprises qui génèrent des revenus de plus 100 000 \$ par année. Cette proportion était inférieure en 2004, puisqu'un peu moins de la moitié de celles-ci, soit 47 %, avaient de tels revenus.

Les revenus par hectare cultivé au sein de la MRC sont très inférieurs aux revenus générés par hectare cultivé au sein de la CMM. La hausse des revenus par hectares cultivés est deux fois moins rapide pour les exploitations de la MRC comparativement à celle de la CMM (15 % de hausse contre 33 %).

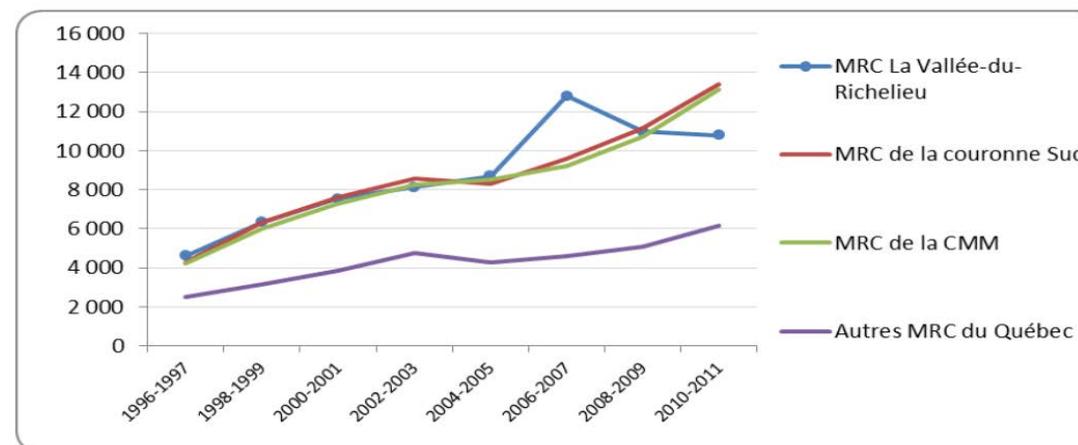
**Graphique 7 Évolution des revenus/hectares cultivés (en \$)**



### **La valeur des terres**

La situation dans la MRC entre 1996 et 2011 nous met devant un constat significatif. Nous avons assisté à une augmentation du prix des terres de 133 %, durant cette période. Cependant, cette tendance est moins forte que dans l'ensemble des MRC de la CMM (+208 % soit 4 277 à 13 387 \$). Aussi, il est important de noter que le prix moyen dans la MRC a baissé entre 2007 et 2011.

**Graphique 8 Valeur des terres transigées**



**Tableau 28 Valeur moyenne des terres transigées de 1996 à 2011<sup>48</sup>**

Année	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	MRC de la CMM	Autres MRC du Québec	Différence de prix entre la MRC et la CMM	Différence de prix entre la MRC et les MRC du Québec
	Prix à l'hectare				
1996-1997	4 616 \$	4 249 \$	2 490 \$	8 %	85 %
1998-1999	6 336 \$	5 985 \$	3 156 \$	5 %	100 %
2000-2001	7 554 \$	7 272 \$	3 830 \$	3 %	97 %
2002-2003	8 139 \$	8 265 \$	4 753 \$	-1 %	71 %
2004-2005	8 684 \$	8 499 \$	4 304 \$	2 %	101 %
2006-2007	12 801 \$	9 197 \$	4 579 \$	39 %	151 %
2008-2009	10 987 \$	10 719 \$	5 082 \$	3 %	116 %
2010-2011	10 782 \$	13 125 \$	6 148 \$	-21 %	75 %

À travers la province, l'augmentation est encore plus marquée, soit 146 %. Plus important encore, sur le territoire de la CMM, on a observé une augmentation de 200 % du prix des terres. Malgré toutes ces hausses plutôt saisissantes, l'élément qui démarque le caractère particulier de la MRC est au niveau de la valeur des terres en chiffres absolus. Comparativement au reste du Québec, celles-ci valent 75 % plus cher sur notre territoire, mais 21 % moins cher que celles vendues à travers toute la CMM.

### **La location des terres**

Le taux de location correspond à la superficie louée rapportée à la superficie exploitée totale. Il est à noter que des ententes de location peuvent être conclues entre deux (2) entités légales associées à un même exploitant. Des formes juridiques de plus en plus multiples et diverses ont ainsi contribué globalement à augmenter le taux de location.

<sup>48</sup> CMM et MAPAQ, Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, décembre 2012

Le taux de location permet toutefois de comparer les différentes tendances à l'œuvre selon la MRC et ainsi de caractériser la zone agricole. Le taux de location pour la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu se situe dans la moyenne des MRC de la CMM, mais est supérieur au reste du Québec. Également, la hausse du taux de location a été moins forte que dans la CMM ou ailleurs au Québec entre 2004 et 2010.

Bien que le taux de location des terres soit à la hausse, l'ampleur de ce phénomène se fait moins ressentir dans notre MRC (7,4 %) par rapport à l'ensemble des M.R.C. de la couronne sud (9,1 %) ainsi qu'à l'ensemble du territoire de la CMM (10,2 %). La hausse des terres en location peut causer des situations particulières auxquelles il est important de faire attention. Le phénomène d'accaparement des terres par des non-producteurs est de plus en plus présent dans plusieurs régions du Québec. Ce modèle de tenure des terres n'est plus exclusivement dédié aux « agriculteurs », au sens traditionnel du terme, mais s'ouvre de plus en plus vers de grands groupes de propriétaires qui eux les louent à des agriculteurs pour que ceux-ci les cultivent. Par contre, ce phénomène ne peut être mesuré avec exactitude aujourd'hui, en raison des difficultés à obtenir des données précises à ce sujet.

Également, il est important de noter que les informations liées au taux de location doivent être nuancées à la lumière des évolutions récentes consistant pour un même producteur à détenir plusieurs entités légales se louant des terres entre elles.

La location, de plus en plus fréquente au niveau des terres acquises pour des fins de spéculation foncière, pourrait générer une série d'impacts, notamment au niveau des investissements consentis par les propriétaires pour améliorer la performance et les rendements de culture. Cela ne s'applique pas à toutes les situations. À Saint-Basile-le-Grand, les terres acquises par la ville, en vertu d'une loi privée, sont mises en location. Afin de s'assurer que ces terres soient rentables et de qualité, la ville a investi de grosses sommes d'argent pour l'amélioration des terres.

**Tableau 29 Évolution du taux de location**

Municipalités	Taux de location (%)		Variation (en point de %)
	2004	2010	
Beloil	55	60,5	5,5
Carignan	57,6	64,9	7,3
Chambly	73,7	57,5	-16,2
McMasterville	100	100	0
Mont-Saint-Hilaire	53,8	51,2	-2,6
Otterburn Park	38,9	92,7	53,8
Saint-Antoine-sur-Richelieu	23,8	41,3	17,5
Saint-Basile-le-Grand	46,3	45,7	-0,6
Saint-Charles-sur-Richelieu	29,7	49,4	19,7
Saint-Denis-sur-Richelieu	21,4	40,5	19,1
Saint-Jean-Baptiste	34,7	45,8	11,1
Saint-Marc-sur-Richelieu	48,5	26,6	-21,9
Saint-Mathieu-de-Beloil	62	53,7	-8,3
M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu	38,3	45,7	7,4
MRC de la couronne sud	34,5	43,6	9,1
MRC de la CMM	35,7	45,9	10,2
Ailleurs au Québec	21,3	31,1	9,8

### **La relève agricole**

Il existe deux (2) types de relève. Soit la relève apparentée ou non apparentée. Comme le mentionne la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) ci-dessous, le phénomène de la transmission d'une entreprise agricole à d'autres personnes que les enfants de l'agriculteur est un phénomène qui est de plus en plus fréquent.

*« On entend de plus en plus parler de transfert non apparenté dans le milieu agricole québécois. Normal, 14 % des transferts se sont fait hors cadre familial, selon le plus récent portrait de la relève agricole réalisé par le MAPAQ. Mais qui sont ces jeunes qui optent pour le transfert non apparenté? »*

*Ils peuvent être neveux/nièces, petits-enfants, cousins/cousines, d'un producteur agricole, ou encore être le conjoint de fait d'un enfant de producteur. Ils peuvent aussi être citadins ou ruraux non originaires d'un milieu agricole, ou encore enfant d'agriculteur qui démarre dans une autre production que celle pratiquée par la famille. Bien que vivre de l'agriculture constitue pour la majorité le rêve d'une vie, près de 50 % de ce genre de transfert se soldent par un échec... »<sup>49</sup>*

Sur son site Internet, la FRAQ mentionne que non seulement, il est difficile pour la relève de s'implanter dans le milieu agricole, mais au niveau des fermes en place, il s'en perd six (6) par semaine sur les 30 000 fermes du Québec. Cela s'explique, non pas par l'abandon des fermes, mais par le fait que les fermes s'achètent entre elles, les prix étant souvent trop élevés pour la relève.

Selon une enquête, de Tondreau, Parent et Perrier de 2002, sur la transmission de la ferme québécoise d'une génération à l'autre et citée dans un document de réflexion de la CPTAQ<sup>50</sup>, près de 80 % des jeunes affirment leur incapacité de pouvoir faire une mise de fonds pour le démarrage d'une entreprise agricole. Dans ce même document de réflexion, les auteurs décrivent la situation du monde agricole comme suit :

<sup>49</sup> <http://www.fraq.qc.ca/2015/en-region/dossier-special-transfert-non-apparente-2/> consulté le 19-05-2015

<sup>50</sup> L'appréciation des demandes de morcellement de fermes dans l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, CPTAQ, 2007-2008, 25 pages

« Durant les dernières décennies, le secteur agroalimentaire québécois s'est modernisé pour produire plus et mieux, pour tendre davantage vers une spécialisation et une intensification de l'agriculture. Ce courant a, par contre, donné lieu à une diminution du nombre de fermes, une inflation du prix des actifs agricoles (terres et quotas), une augmentation de l'endettement, une réduction des marges bénéficiaires et de la capacité de remboursement, de même qu'une diminution des prix des produits agricoles et l'augmentation des dépenses. »<sup>51</sup>

Pour soutenir la relève agricole, de nouvelles stratégies de démarrage, comme la location de terres, l'achat de petites superficies de terre, l'agriculture à temps partiel et l'appui d'une entreprise mère, sont progressivement mises en place. De plus, plusieurs secteurs du territoire agricole de la Montérégie ne sont pas utilisés à leur plein potentiel, malgré le niveau élevé de l'intensité de la pratique de l'agriculture dans la région, ce qui permet la réalisation de projets de mis en œuvre par la relève<sup>52</sup>.

Pour arriver à mettre ces projets sur pied, la relève possède plusieurs ressources à sa disposition. En termes de formation, plusieurs cégeps offrent des programmes reliés à des créneaux spécifiques à l'agriculture. À proximité de la MRC, les cégeps de Saint-Hyacinthe et de Saint-Jean-sur-Richelieu dispensent une gamme étendue de formations reliées à ce domaine. En ce qui a trait à la formation continue ou à l'initiation à certaines pratiques, plusieurs organisations, telles que l'Institut de technologie agroalimentaire, le Groupe Pro-Conseil, la Commission scolaire des Hautes-Rivières et bien d'autres, offrent des formations d'une journée à travers la Montérégie sur de nombreux sujets spécialisés, tels que la culture de noix, la culture de l'argousier, le contrôle des insectes en culture maraîchère, l'initiation à l'apiculture, etc.<sup>53</sup>

Pour aider à financer et à structurer ces projets, la relève peut se référer aux autorités régionales concernées et au réseau Agriconseil le plus proche. Plus particulièrement, le réseau Agriconseil pourra aider à :

- préciser les besoins en matière de gestion, de transfert de ferme ou de conseils techniques;
- connaître les aides financières disponibles;
- avoir accès à des conseillers qualifiés;
- obtenir de l'information sur les journées d'échange et de démonstration à la ferme (formation continue)<sup>54</sup>.

En comparant les données des années de référence, 2004 et 2010, pourrions-nous supposer que, parmi les 29 % des entreprises agricoles qui n'avaient pas de relève en 2010, elles en ont trouvé aujourd'hui?

Est-ce que les entreprises de taille plus modeste ont été rachetées par des entreprises plus grandes? Nous n'avons pas de réponse pour le moment, faute de données plus récentes, mais nous savons cependant qu'en 2010, la situation de la relève qui prévalait dans la MRC, la Montérégie ou la CMM était similaire.

<sup>51</sup> L'appréciation des demandes de morcellement de fermes dans l'application de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, CPTAQ, 2007-2008, 25 pages

<sup>52</sup> Portrait agroalimentaire; La Montérégie, MAPAQ, gouvernement du Québec, 2014

<sup>53</sup> <http://www.formationagricole.com/regions.asp?qRegion=10> consulté le 29-02-2015

<sup>54</sup> Dépliant publié par le réseau Agriconseil en partenariat avec le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec

**Tableau 30 Évolution de la situation de la relève pour les exploitants prévoyant vendre dans les cinq ans**

	Exploitants prévoyant vendre d'ici cinq ans						
	Nombre d'exploitants dont la relève est prévue	Nombre d'exploitants sans relève prévue	Proportion d'exploitants dont la relève est prévue	Nombre d'exploitants dont la relève est prévue	Nombre d'exploitants sans relève prévue	Proportion d'exploitants dont la relève est prévue	Variation de la proportion d'exploitants prévoyant vendre dans les cinq ans dont la relève est prévue
	2004			2010			
MRC	20	16	56%	29	12	71%	15
CMM	223	131	63%	268	111	71%	8
Ailleurs au Québec	2015	969	68%	2262	1286	64%	-4

La situation de la relève dans la MRC n'est donc pas très différente des entités territoriales dont elle fait partie. Chacun de ces territoires possède un manque à gagner d'environ 30 % de relève. Un des principaux facteurs du manque de relève est sans contredit l'accessibilité au financement pour le démarrage et la lourdeur de l'endettement. Comme mentionné précédemment, le prix élevé des terres, lors de l'acquisition, en est la principale cause. De 1996 à 2011, le prix moyen des terres à l'hectare s'est accru de 133 %. En 2011, une terre vendue dans notre MRC était en moyenne 75 % plus chère que dans le reste du Québec.

Par contre, nous constatons globalement que la situation de la MRC est moins alarmante que dans le reste de la CMM, puisque l'accessibilité de la relève aux terres dans l'ensemble du territoire métropolitain a connu un freinage beaucoup plus abrupt entre 1996 et 2001, puisque le prix des terres s'est accru de 208 %.

En termes d'âge, la moyenne des propriétaires agricoles de la MRC s'établissait à 52,6 ans. En Montérégie, la moyenne est pratiquement identique à celle de notre territoire, soit 52,5 ans. Pour ce qui est de la proportion d'agriculteurs désirant vendre les fermes à l'intérieur de cinq (5) ans, cela varie de 7 %, soit entre 8 % et 15 %, pour la Montérégie avec une moyenne de 11,3 %. La comparaison CMM versus hors CMM de la MRC varie de seulement de 1 %. Le tout donnant une moyenne régionale de 11,3 % des agriculteurs qui souhaiteraient se départir de leurs avoirs sur un horizon de cinq (5) ans.

En ce qui concerne la relève, la proportion des agriculteurs qui connaissent leur relève varie entre 63 % et 81 % régionalement. La moyenne régionale étant de 72 %, nous sommes légèrement sous cette moyenne avec 70 %.

En 2010, le revenu moyen des producteurs agricole se situait à 277 397 \$<sup>55</sup> par an. Pour l'ensemble du territoire de la CMM, leur revenu annuel était supérieur de 30 %, soit 363 441 \$<sup>28</sup>. En comparant le prix des terres, dont l'écart avec la CMM n'est que de 20 % plus cher que la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, il pourrait être conclu que les agriculteurs subissent plus durement les pressions exercées sur leurs revenus, par rapport à leurs collègues du reste du territoire métropolitain.

<sup>55</sup> CMM et MAPAQ, Portrait statistique agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, décembre 2012

**Tableau 31** Vue sur la relève en Montérégie<sup>56</sup>

	Âge moyen des agriculteurs <sup>57</sup>	% des agriculteurs prévoyant vendre d'ici 5 ans <sup>58</sup>	% des agriculteurs prévoyant vendre d'ici 5 ans et qui ont une relève prévue <sup>31</sup>
<b>En tout ou en partie dans la CMM</b>			
Beauharnois-Salaberry	51,5	11,0 %	79,0 %
<b>La Vallée-du-Richelieu</b>	<b>52,6</b>	<b>11,0 %</b>	<b>70,0 %</b>
Marguerite-D'Youville	53,3	10,0 %	80,0 %
Roussillon	54,4	13,0 %	71,0 %
Rouville	52,2	15,0 %	67,0 %
Vaudreuil-Soulange	52,3	11,0 %	71,0 %
Sous-total/moyenne	52,7	11,8 %	73,0 %
<b>Hors CMM</b>			
Acton	ND	ND	ND
Brome-Missisquoi	53,0	8,0 %	63,0 %
La Haute-Yamaska	51,7	8,0 %	69,0 %
Le Haut-Richelieu	53,2	14,0 %	68,0 %
Le Haut-Saint-Laurent	51,2	12,0 %	72,0 %
Les Jardins-de-Napierville	52,4	10,0 %	81,0 %
Les Maskoutains	50,9	13,0 %	73,0 %
Pierre-De Saurel	52,0	ND	ND
Sous-total	52,0	10,8 %	71,0 %
Total	52,4	11,3 %	72,0 %

Toutefois, à la lumière des données présentées au tableau 30, il appert que la situation quant à la relève agricole s'est améliorée entre 2004 et 2010, contrairement à ce qui s'est passé ailleurs au Québec. La part des exploitants prévoyant vendre d'ici cinq (5) ans et ayant identifié une relève augmente de 15 points de pourcentage dans la MRC et de 8 points dans la CMM. Ces hausses contrastent avec la baisse de 4 points constatée ailleurs au Québec, en dehors de la CMM. Notons également que ces variations au sein de la MRC concernent des groupes peu nombreux et que la portée de ces tendances est à nuancer en conséquence. Il importe ainsi d'effectuer un suivi régulier et précis de la situation.

#### **Synthèse concernant les aspects économiques et financiers**

Tous les indicateurs financiers recueillis sont moins élevés dans la MRC que dans les territoires de référence. Ainsi, en 2010 :

- Le revenu moyen des exploitations est près de 30 % inférieur à la moyenne dans la couronne sud;
- Le revenu/hectares cultivés dans la MRC représente seulement 61 % du revenu/hectares cultivé au sein de la CMM;
- La hausse des revenus/hectares cultivés était de 33 % au sein de la CMM contre seulement 15 % au sein de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, entre 2004 et 2010.
- La valeur des terres transigée est environ 30 % moins élevée dans la MRC comparée aux valeurs observées dans les autres MRC de la couronne sud ou dans les MRC de la CMM.

La situation de la relève pour les exploitants qui envisagent de vendre leur exploitation au cours des prochaines années est une préoccupation certaine. Cependant, cette situation s'est améliorée entre la période 2004 – 2010.

Durant la phase de consultation, il a été exprimé par de nombreuses parties prenantes le besoin de mieux connaître l'impact économique de l'agriculture sur l'économie en général. Il s'agirait dans cette perspective de cerner le nombre d'emplois liés indirectement à la présence de production agricole sur le territoire notamment.

<sup>56</sup> Portrait agroalimentaire; La Montérégie, MAPAQ, gouvernement du Québec, 2014

<sup>57</sup> <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/monteregie/lamonteregie/Pages/lamonteregie.aspx> , consulté le 08-12-2014

<sup>58</sup> Les années de référence peuvent varier allant de 2010 à 2014

## 6. Activités complémentaires ou non conventionnelles

### Les activités complémentaires

Le tourisme est un milieu vaste qui comprend de nombreuses branches, de nombreux domaines et tous ont leurs particularités. Dans la zone agricole, il y a non seulement de l'agrotourisme, mais il y a aussi du récréotourisme<sup>59</sup>. Des exemples à retenir pour le récréotourisme, ce sont les motoneiges et les véhicules tout-terrain souvent appelés « QUAD ».

De nombreux agriculteurs ou propriétaires de boisés permettent aux clubs de motoneiges et de véhicules tout-terrain de circuler sur leur propriété. Si l'agriculteur ou le propriétaire de boisé le désire, il peut être dédommagé via un montant d'argent, mais certains agriculteurs le font tout à fait gratuitement.

Dans la zone agricole de la MRC, on peut aussi observer un grand nombre de cyclistes. Les aspects majeurs pour lesquels la région est autant appréciée des cyclistes, ce sont ses grandes plaines qui permettent de faire de longs trajets sans trop de dénivelés et pour la beauté des paysages. De plus, sept (7) terrains de golf ou parties de terrain de golf traversent les terres de la MRC. Étant donné que la pratique de ce sport est à la baisse depuis les dernières années, certains terrains de golf ont fermé leur porte ou encore ont diminué en superficie, passant de 18 à 9 trous. Ils sont encore nombreux sur le territoire de la MRC. D'autres activités récréotouristiques habitent la MRC, mais de façon plus marginale comme un labyrinthe dans les champs de maïs ou encore une piste de deltaplane.

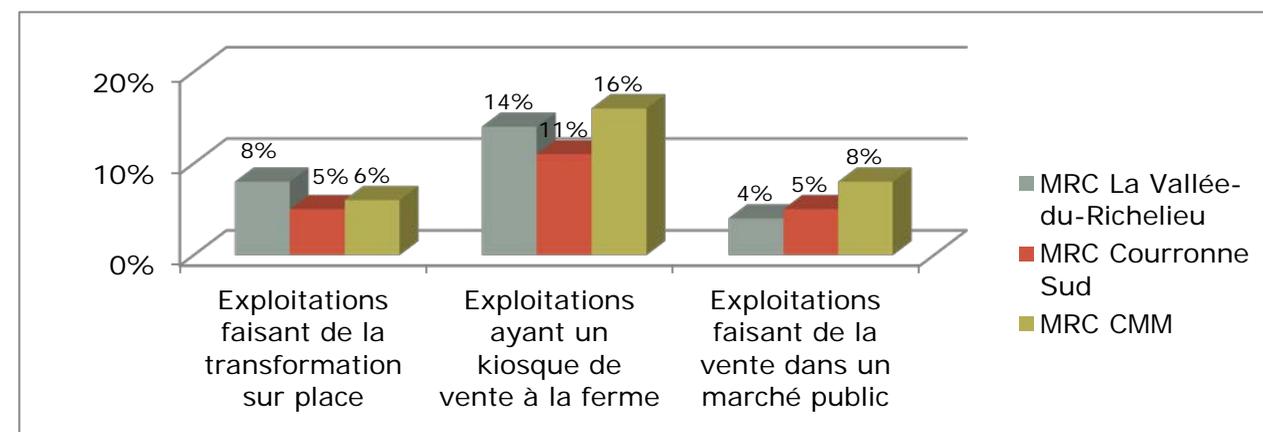
### Les activités non conventionnelles

La M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu compte environ 6 % des exploitants agricoles de la Montérégie, mais elle héberge 13,5 % des fermes faisant de la transformation sur place. La transformation alimentaire regroupe les activités suivantes :

- produits laitiers;
- découpe et transformation de viandes, de volailles et de poissons;
- produits de l'érable;
- transformation de fruits et légumes;
- production de produits de boulangerie et de pâtisserie;
- fabrication de boissons alcoolisées;
- autres produits.

En 2010, trente-trois (33) exploitations agricoles pratiquaient la transformation alimentaire à la ferme. Celles-ci représentaient 9 % des entreprises dédiées au domaine agroalimentaire en Montérégie. La part des exploitations ayant un kiosque est plus faible que celle des MRC au sein de la CMM, mais supérieure à celle constatée au sein de la couronne sud. La part des exploitations faisant de la vente en marché public est plus faible que dans les MRC de la couronne sud et celle de la CMM (4 % dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu contre 8 % dans la CMM).

**Graphique 9 Proportion des exploitations agricoles déclarant des activités complémentaires ou non conventionnelles**



<sup>59</sup> Activité que l'on pratique pendant une période de vacances et qui a comme but le divertissement, la détente, etc. (<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/>, consulté le 21-05-2015)

**Tableau 32 Nombre de fermes utilisant des méthodes de commercialisation en circuit court, Montérégie, 2013<sup>60</sup>**

MRC	Nb d'exploitations agricoles offrant des activités d'agrotourisme <sup>61</sup>	Mise en marché		
		Kiosque à la ferme	Autocueillette	Marché public
<b>En tout ou en partie dans la CMM</b>				
Beauharnois-Salaberry	<b>7</b>	21	4	8
<b>La Vallée-du-Richelieu</b>	<b>23</b>	<b>54</b>	<b>26</b>	<b>17</b>
Marguerite-D'Youville	<b>3</b>	14	5	4
Roussillon	<b>9</b>	27	14	18
Rouville	<b>24</b>	70	43	29
Vaudreuil-Soulanges	<b>17</b>	50	6	20
Sous-total	<b>83</b>	236	98	96
<b>Hors CMM</b>				
Acton	<b>10</b>	25	4	12
Brome-Missisquoi	<b>40</b>	104	31	37
La Haute-Yamaska	<b>12</b>	45	22	16
Le Haut-Saint-Laurent	<b>30</b>	66	26	34
Le Haut-Richelieu	<b>29</b>	48	17	26
Les Jardins-de-Napierville	<b>16</b>	56	15	78
Les Maskoutains	<b>23</b>	64	16	43
Pierre-De Saurel	<b>4</b>	18	4	8
Sous-total	<b>164</b>	426	135	254
<b>Total</b>	<b>247</b>	662	233	350

Note : Une même exploitation peut utiliser plus d'une méthode de commercialisation en circuit court et donc se retrouver dans plusieurs colonnes.

<sup>60</sup> MAPAQ, EDM, fiches d'enregistrement 2010, image déc.2013

<sup>61</sup> MAPAQ, EDM, fiches d'enregistrement 2010, image déc.2013

En termes d'agrotourisme<sup>62</sup>, il n'y a pas de données à jour au niveau de la MRC uniquement. Par contre, les données du MAPAQ au niveau de la Montérégie sont intéressantes pour y situer la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

Plusieurs exploitations agricoles offrent des activités agrotouristiques dans la MRC. Seule la MRC de Marguerite-D'Youville possède un plus grand nombre d'exploitations agricoles qui offrent ce type d'activités dans les MRC de la couronne sud de la CMM. Par contre, de façon générale en Montérégie, la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu est au 4<sup>e</sup> rang pour l'offre d'activités agrotouristiques.

Au niveau de la mise en marché, il est intéressant de souligner qu'il y a un grand nombre de kiosques à la ferme. Le consommateur a non seulement un lien privilégié avec le producteur, mais cela lui permet de découvrir des lieux de production et des lieux de culture. L'autocueillette est aussi présente. Parmi les vingt-six (26) endroits où l'on peut en faire, nombreux sont ceux qui font l'autocueillette de la pomme, mais il y a aussi, entre autres, l'autocueillette de la citrouille et de petits fruits.

Il n'y a pas beaucoup de marchés publics dans la MRC, ce qui se perçoit à travers le nombre d'exploitations agricoles utilisant ce moyen de mise en marché. Seulement dix-sept (17) des soixante-cinq (65) exploitations agricoles utilisant la mise en marché en circuit court vont dans les marchés publics. Il est très probable que ces exploitations agricoles aillent aussi vers des marchés publics en dehors des limites de la MRC et peut-être même de la région.

Par la suite, il y a toute la question de l'hébergement en zone agricole. Il y a des auberges, des gîtes, des campings et d'autres types d'hébergement. Cela profite grandement à l'économie de la région et c'est aussi relié aux autres activités touristiques décrites ci-haut.

<sup>62</sup> Tourisme caractérisé par des séjours de vacances passés à la ferme. (<http://www.thesaurus.gouv.qc.ca/> consulté le 21-05-2015)

## 7. Industrie agroalimentaire et recherche

L'industrie agroalimentaire dans la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu constitue une réalité riche et diverse. Sur le territoire de la MRC sont localisées de grandes entreprises, telles que :

- Cargill (viandes) à Chambly (≈450 emplois)
- Coop Fédérée (Volailles) à Saint-Jean-Baptiste (≈250 emplois)
- Bonduelle (légumes) à Saint-Denis-sur-Richelieu (jusqu'à 100 emplois)
- Unibroue (Bière) à Chambly (≈100 emplois)

La diversité de l'industrie agroalimentaire s'exprime également au niveau de la production. Sont produits sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu des boissons alcooliques, des fines herbes et pesto, des produits de la pomme, de la charcuterie ou encore des desserts et chocolats.

Les petites entreprises agroalimentaires peuvent trouver des débouchés à travers le développement de l'agrotourisme.

Le territoire de la M.R.C de La Vallée-du-Richelieu compte une institution de recherche de pointe : le Centre de Recherches sur les grains (CEROM) qui est un consortium de recherche fondé en 1997 et situé à Saint-Mathieu-de-Beloeil. Le CEROM participe au développement d'un secteur des grains, performant et durable, par de la recherche innovante.

Également, le territoire de la MRC est desservi par des clubs-conseils en agroenvironnement (Regroupement volontaire de producteurs agricoles). Cinq (5) clubs-conseils sont présents en Montérégie, ceux-ci visent :

- favoriser le développement durable en adoptant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement;
- offrir aux membres une expertise de pointe en agroenvironnement;
- cinq (5) Clubs-conseils en Montérégie, mais aucun club-conseil en environnement sur le territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

## Conclusion

La zone agricole occupe 86 % du territoire de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu. Ce sont les quatre (4) municipalités du nord, soit : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu, qui possèdent les plus grandes superficies agricoles. La zone agricole de la MRC se démarque par sa situation, son climat et la qualité de ses terres. Ces trois (3) caractéristiques sont favorables à la mise en place de cultures pouvant être variées, malgré la très grande prédominance du maïs, du soya et du blé. Par contre, les cultures de fourrage, de légumes, de fruits, d'horticulture et d'acériculture ainsi que les nombreuses autres cultures plus marginales occupent également une place importante.

Du côté de la production animale, l'élevage de bovins, à des fins de production laitière, constitue l'activité prédominante en la matière. Le profil démontre que, malgré une diminution constante du nombre d'établissements de production animale, on constate une hausse de proportion des exploitations agricoles restantes, en particulier dans les quatre (4) municipalités du nord de la MRC.

En matière de terres en friche, elles se retrouvent exclusivement dans les municipalités se situant au sud de l'autoroute 20, soit dans la CMM. Qui plus est, elles sont formées en très petites superficies et sont isolées les unes par rapport aux autres. Il y a une problématique de morcellement foncier qui complexifie le maintien de la productivité des terres concernées.

Cependant, certaines municipalités concernées ont obtenu une loi spéciale afin de procéder à un remembrement et à la remise en culture, ce qui contribue à atténuer le problème. De façon générale, la zone agricole de la MRC se trouve en situation plutôt prospère et les acteurs concernés déploient des efforts considérables pour accroître et maintenir cette prospérité.

Un autre constat important réside dans le domaine de la protection du territoire agricole. À cet effet, depuis plusieurs années, la MRC tend à le protéger, le plus adéquatement possible, à l'aide des outils administratifs et législatifs mis à sa disposition. La démarche la plus significative en ce sens fut la reconnaissance des îlots déstructurés au Schéma d'Aménagement et, en parallèle, la limitation de façon considérable de l'utilisation du sol à des fins autres qu'agricoles en affectation agricole, ce qui constitue souvent un élément d'intervention majeur dans les PDZA des autres MRC.

Finalement, le sujet marquant qui se profile à l'échelle de la MRC et également à l'ensemble du Québec est sans contredit la situation de la relève agricole. Malgré les conditions favorables en termes de formation, de main-d'œuvre, de qualité élevée des sols et du climat, l'accessibilité des terres pour la relève demeure un défi en soi. L'augmentation de la valeur des terres représente une des principales causes reliées aux difficultés pour la relève à s'implanter.

Après avoir décrit la zone agricole de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu avec l'ensemble des informations disponibles, il émerge également certaines pistes de réflexion et d'approfondissement qui devraient être explorées pour mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre sur le territoire de la MRC.

Parmi les éléments à approfondir, citons les éléments suivants :

- le secteur de l'agriculture biologique;
- la relation entre spéculation foncière et taux de location;
- la création de nouvelles entreprises;
- la longévité des fermes.

## **PARTIE II : LES ENJEUX**

Les enjeux constituent la seconde partie de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole. Il sert à mettre en lumière les principaux constats qui découlent du profil, afin de les arrimer à la partie suivante, soit le plan de mise en œuvre. Ils se déclinent en grands thèmes qui ont suscité une préoccupation au cours des discussions auprès des partenaires du milieu.

### ***La relève agricole***

Face aux constats qui ont été démontrés dans le profil sur ce sujet, les terres dédiées à l'agriculture possèdent un fort potentiel de culture du sol et, par conséquent, leur situation géographique ainsi que leur condition climatique s'avèrent être très avantageuses. Ces particularités ont provoqué, au fil du temps, des pressions à la hausse sur les valeurs foncières et ont, par le fait même, rendu l'acquisition des terres par la jeune relève de plus en plus difficile.

Afin de favoriser le développement d'une zone agricole dynamique, il est essentiel de prévoir un ensemble d'actions destinées aux jeunes agriculteurs. Par de l'information et de l'accompagnement, la MRC peut notamment jouer un rôle pour permettre le transfert des entreprises existantes à de jeunes agriculteurs et aider au démarrage de nouvelles entreprises.

### ***La cohabitation rural/urbain***

La zone agricole accueille d'une part les activités agricoles et des producteurs, mais également d'autres types d'activités, notamment les usages résidentiels, commerciaux, industriels ou encore récréatifs. La cohabitation de ces différentes activités et la diversité d'utilisateurs dans la zone agricole, ainsi que dans les zones situées au croisement de la zone agricole et la zone urbaine, peut générer des conflits ou des incompréhensions de part et d'autre. Ainsi, il a été mentionné que des institutions, telles que le MAPAQ, le MAMOT et la CPTAQ, sont régulièrement interpellées, afin d'éclairer les citoyens, tant du côté des producteurs agricoles que d'autres types d'utilisateurs ou de propriétaires, dans les espaces qui se situent à l'interface entre la zone agricole et la zone urbaine.

Afin d'améliorer cette cohabitation, il apparaît essentiel aux différentes parties prenantes de sensibiliser en amont l'ensemble des citoyens à la réalité du monde agricole et aux meilleures pratiques à instaurer afin de créer des communautés rurales fortes et unies. Il s'agit notamment de faire mieux connaître aux nouveaux résidents ce que signifie de vivre dans une région de production agricole. Également, il importe d'informer l'ensemble de la population quant à l'apport positif de la production agricole pour l'ensemble de la société et, également, quant aux meilleures pratiques développées dans la région, la disponibilité et la qualité des produits locaux.

### ***Le développement durable***

Le ministère responsable du développement durable au Québec le définit comme suit : **le développement durable est celui qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs**<sup>63</sup>.

Appliquer les principes du développement durable au développement de la zone agricole signifie de protéger les éléments de valeur du patrimoine et du paysage. Cette protection doit se faire de façon documentée et adaptée aux réalités de la pratique agricole. Il est nécessaire de garantir l'équilibre entre protection et maintien de la fonction productrice de la zone.

Également, il importe aux parties prenantes de développer des mécanismes d'accompagnement pour l'entretien et la sauvegarde de certains éléments spécifiques, tels que les haies brise-vent, la gestion des cours d'eau, etc.

### ***La fiscalité municipale***

Une zone agricole et des entreprises agricoles en santé sont essentielles à l'ensemble de notre société. En plus de fournir des biens essentiels à l'ensemble de la population, leur présence génère des retombées économiques évidentes pour l'ensemble de la région.

---

<sup>63</sup> <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>

Au niveau municipal, il importe de favoriser des modes et des niveaux de taxation et de tarification qui puissent à la fois permettre aux producteurs agricoles de contribuer à la richesse fiscale de la société, sans pour autant freiner la production agricole durable au court, moyen et long terme.

Une réflexion doit donc être entreprise afin d'assurer que le monde agricole assume une part équitable au niveau de la taxation municipale.

### ***L'appui au développement et aux nouveaux modèles de production***

Afin de développer une zone agricole dynamique, il apparaît essentiel de soutenir les entreprises existantes et de favoriser le développement de nouveaux modèles de production complémentaires à celles-ci, afin de favoriser la diversification des produits. Particulièrement, les parties prenantes s'entendent sur le potentiel émergent de l'agrotourisme et de ses bénéfices pour l'ensemble du monde agricole. Ce potentiel et la situation actuelle doivent être mieux documentés pour la région.

L'appui au développement s'incarne également par la promotion des produits locaux et également en favorisant la diversification des productions. Notamment, l'accent a été mis sur la nécessité d'articuler la promotion des produits locaux avec celle effectuée au niveau local et régional. Suivant cette même perspective régionale, il importe de documenter le positionnement de la MRC par rapport aux autres MRC de la région, afin de cerner les meilleures avenues de développement.

Enfin, l'appui au développement signifie également pour le milieu agricole que la MRC effectue des représentations auprès des instances supérieures, gouvernements provincial et fédéral, afin de défendre le milieu agricole et ses apports à la région.

## **PARTIE III : LA VISION DE LA ZONE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES**

Au sein de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, l'agriculture est une activité économique majeure qui génère de nombreuses retombées positives au niveau social et environnemental.

Le milieu agricole est dynamique grâce à une relève forte et au développement de nouvelles entreprises, soutenus par un réseau dense et divers de ressources d'accompagnement et par une fiscalité adaptée aux défis propres au secteur agricole.

La production agricole contribue à un milieu de vie de qualité, grâce à des modes de production incarnant les principes du développement durable.

L'ensemble de la région bénéficie des attraits de zones agricoles et urbaines complémentaires, qui s'incarnent dans des paysages uniques et qui attirent des visiteurs de partout.

Le développement de l'agrotourisme s'est accompagné de celui de l'achat local et de cycles courts. Les produits d'une agriculture durable, diversifiée et locale sont consommés tous les jours dans une MRC en santé et contribuent à sa notoriété bien au-delà de ses frontières.

## **PARTIE IV : LE PLAN D'ACTION**

La troisième et dernière partie de l'Outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole est constituée du plan d'action. Il incorpore les moyens que la MRC entend utiliser pour mettre en œuvre ses actions, afin de participer au développement et à la mise en valeur de la zone agricole. Les moyens reposent sur les enjeux exposés à la partie précédente. Il est important de préciser que le plan d'action constitue des objectifs pour la MRC. Par contre, ceux-ci ne sont pas priorisés par ordre d'importance dans le tableau, puisqu'ils dépendent d'une foule de variables, notamment financières, qui ne sont pas exclusivement du ressort de la MRC. De cette façon, la MRC et/ou ses partenaires pourront être ouverts à toute opportunité qui se présentera à eux lors de sa mise en œuvre, sans compromettre l'esprit des objectifs énoncés.

### ***Actions transversales***

L'ensemble des actions découlant des enjeux nécessite la mise en place de deux actions transversales. Ces deux actions, soit la création d'un comité de concertation, de mise en œuvre et de suivi et celle de la création d'un poste de chargé de projet au développement agricole sont fortement préconisées pour permettre leur mise en œuvre efficace. Ce sont ces deux entités nouvelles qui seront les premiers porteurs de l'Outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole.

### **Comité de concertation, mise en œuvre et suivi**

Lors du forum participatif, l'ensemble des parties prenantes a souligné l'importance d'associer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action avec un comité de concertation et de mise en œuvre de l'ODZA ou « CODZA ». Ce comité, réunissant régulièrement des représentants de la MRC et du milieu agricole, aura pour mandat de transmettre au Conseil de la MRC des recommandations relatives à l'exécution du plan d'action et au suivi des actions mises en place pour chacun des enjeux identifiés.

### **Chargé de projet au développement agricole**

La création d'un poste de chargé de projet au développement agricole apparaît comme un élément central au succès de la mise en œuvre du plan d'action de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole. Les interventions de cette ressource seront névralgiques dans l'accompagnement au démarrage d'entreprise, la mise en relation des entreprises de transformation et de production, et enfin, la promotion des activités agricoles et agroalimentaires régionales. Également, il agira à titre d'agent de liaison entre la MRC et le monde agricole et jouera globalement le rôle de pivot pour l'ensemble des actions entreprises dans le cadre de l'ODZA.

Enjeux	Actions		Description	Partenaires*	Coût	Échéancier
Relève agricole.	1	Favoriser la création d'une banque de terres.	Le projet de banque de terres a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des terres au profit de la relève agricole et favoriser l'utilisation des terres en friche.	Gouvernement et CMM.	\$\$\$	En cours de réalisation.
	2	Maintenir la bourse à la relève agricole.	Le Fonds de soutien à la relève agricole a pour but de favoriser l'établissement agricole des jeunes de 18 à 35 ans. L'aide financière octroyée sert à défrayer les coûts relatifs aux services-conseils, aux services professionnels, aux activités de formation et à la réalisation d'études ou d'expertises agroenvironnementales.	Gouvernement.	\$\$\$	En continu.
	3	Créer un volet de mentorat axé sur la relève agricole.	L'organisme qui aura comme mission le développement économique de la région devrait se pencher sur les moyens d'offrir un mentorat agricole à la relève.	Gouvernement, Producteurs agricoles et Agri-réseau.	\$\$\$	Long terme.
Cohabitation rural/urbain.	4	Élaborer un moyen de communication régional pour la diffusion de l'information agricole à toute la population.	La création d'un outil de communication à publication régulière aidera à : - faire connaître les activités agricoles, ses meilleures pratiques et les bons coups; - faire la promotion de l'offre locale.	Gouvernement, Municipalités, Producteurs agricoles et Agri-réseau.	\$	En continu.
	5	Sensibiliser les résidants non-agriculteurs de la zone agricole à la réalité reliée à la pratique des activités agricoles.	Cette sensibilisation peut se faire sous la forme d'une trousse d'information pour les nouveaux résidants afin de les informer des activités et des réalités agricoles. Ces informations peuvent faire l'objet d'une reconnaissance formelle de type entente de bon voisinage.	Gouvernement, Municipalités, Producteurs agricoles et Agri-réseau.	\$	En continu.
	6	Évaluer le principe de réciprocité quant aux distances séparatrices.	L'application de distances séparatrices entre les établissements d'élevage animal et la fonction résidentielle peut contribuer à réduire la croissance potentielle des élevages. Il importe donc d'étudier la possibilité de prévoir un principe de « réciprocité » et ainsi atténuer ces effets de réduction.	Gouvernement, Municipalités.	\$	Court terme.
Développement durable.	7	Documenter le paysage et le patrimoine du territoire rural.	Élaborer une étude documentée, comprenant principalement des fiches photographiées des composantes paysagères renommées de la MRC.	Gouvernement, Expertise professionnelle.	\$\$	Moyen terme.

Enjeux	Actions		Description	Partenaires*	Coût	Échéancier
	8	Améliorer la gestion des bandes riveraines et l'application de la politique de gestion des cours d'eau.	Assurer la promotion des meilleures pratiques auprès du milieu agricole et former les inspecteurs municipaux à l'application des règlements.	Gouvernement, Municipalités, Agri-réseau et Producteurs agricoles.	\$\$\$	Moyen terme.
	9	Favoriser la réalisation et l'entretien des haies brise-vent.	Les haies brise-vent constituent un élément d'intérêt collectif. Il importe de favoriser des mesures d'accompagnement reflétant l'importance de ces infrastructures pour la collectivité.	Gouvernement, Municipalités, Agri-réseau, expertise professionnelle et Producteurs agricoles.	\$\$\$	Moyen terme.
Fiscalité municipale.	10	Créer un comité de réflexion pour une fiscalité adaptée au développement du monde agricole.	Ce comité aura notamment pour mandat d'étudier la possibilité d'instaurer des incitatifs fiscaux pour les nouveaux producteurs et des taux de taxes différenciés.	Municipalités.	?	Long terme.
	11	Promouvoir la réforme de la Loi sur l'évaluation foncière.	La MRC pourra faire valoir la pertinence de considérer les transactions aux apparentés dans son calcul de l'évaluation foncière afin de mieux refléter la valeur réelle des terres.	Municipalités.	\$	Long terme.
Appui au développement et aux nouveaux modèles de production.	12	Représenter les intérêts du milieu agricole régional auprès des instances provinciales et fédérales.	Par le biais d'un comité de concertation, la MRC pourrait se positionner au niveau des enjeux politiques qui touchent le milieu agricole régional.	Municipalités et autres MRC.	\$	Long terme.
	13	Soutenir la recherche et le développement.	Privilégier les initiatives de recherche de nouvelles méthodes et technologies en matière agricole, en particulier celles qui permettent l'amélioration de la performance environnementale.	Gouvernement, ITA, CÉROM et autres institutions de recherche en matière agricole.	\$\$\$	Long terme.
	14	Mettre en place une ressource professionnelle d'accompagnement au développement agricole.	Consiste à embaucher un chargé de projet au développement agricole.	Municipalités.	\$\$\$	Long terme.

Note :

- coût \$ = représente des coûts de mise en œuvre faibles, et par conséquent, nécessiterait des investissements marginaux;
- coût \$\$ = représente des coûts de mise en œuvre moyens, et par conséquent, nécessiterait des investissements significatifs;
- coût \$\$\$ = représente des coûts de mise en œuvre élevés, et par conséquent, nécessiterait des investissements importants;
- échéancier court terme = le moyen d'action se réaliserait dans un délai d'environ 0 à 3 ans;

- échéancier moyen terme = le moyen d'action se réaliserait dans un délai d'environ 3 à 5 ans;
- échéancier long terme = le moyen d'action se réaliserait dans un délai d'environ 5 à 10 ans et plus.
- ? = à déterminer
- \* = Les organismes désignés d'office pour la mise en œuvre de l'ODZA sont la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et le CLD de La Vallée-du-Richelieu. Les partenaires indiqués sont ceux pressentis pour accompagner les organismes désignés d'office dans la réalisation des actions. Certains intervenants non mentionnés peuvent également être ou devenir des partenaires de manière ponctuelle ou continue.

## **ANNEXES**

## **Annexe « A » : LISTE DES PRÉSENCES AU FORUM PARTICIPATIF**

Un forum participatif sur l'élaboration de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole de la Municipalité régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu, organisé par la MRC, a été tenu le 31 mai 2016 de 9h00 à 15h00 au siège de la MRC à McMasterville.

La liste suivante indique la présence des participants :

<b>No</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisation représentée</b>
1.	Jacques Blanchet	Union des producteurs agricoles
2.	Normand Teasdale	Union des producteurs agricoles
3.	Gisèle Beauchesne	Union des producteurs agricoles
4.	Céline Bizaillon	Union des producteurs agricoles
5.	Isidore Desrosiers	Union des producteurs agricoles
6.	Diane D. Véronneau	Union des producteurs agricoles
7.	Martin Cordeau	Union des producteurs agricoles
8.	Alain Gervais	Union des producteurs agricoles
9.	Julie Robert	UPA-Conseillère en aménagement
10.	Charles Boulerice	UPA- Président du syndicat de La Vallée-du-Richelieu
11.	André Chagnon	Union des producteurs agricoles
12.	Ferdinand Berner	Union des producteurs agricoles
13.	Robert Beaudry	Union des producteurs agricoles
14.	François Sénécal	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
15.	Mélanie Drouin	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
16.	Isabelle Houle	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
17.	Ariane Levasseur	M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
18.	François St-Germain	Urbaniste et directeur de projet, Groupe BC2
19.	François Fortin	Vice-président et associé, Groupe BC2
20.	Clément Le Quintrec	Groupe BC2, urbaniste

<b>No</b>	<b>Nom</b>	<b>Organisation représentée</b>
21.	Marilyn Nadeau	Présidente du CCA et membre du Conseil de la MRC
22.	Denis Campeau	Vice-président du CCA et membre du Conseil de la MRC
23.	René Fournier	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
24.	Bernard Gagnon	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
25.	Ginette Thibault	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
26.	Jean Murray	Membre du CCA et du Conseil de la MRC
27.	Manon Roger	Directrice générale CLD de La Vallée-du-Richelieu
28.	Marcel Comiré	Directeur général du COVABAR
29.	Évelyne Vouligny	Conseillère en aménagement et en développement rural, MAPAQ
30.	Stefanos Bitzakidis	Chef d'équipe agricole, Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie, MDDELCC
31.	Vincent Robillard	Conseiller en recherche, CMM
32.	Brigitte Marcotte	Directrice développement et connaissance stratégique de Tourisme Montérégie
33.	François Tanguay	Représentant des « Fermiers de famille » d'Équiterre

## **ANNEXE « B » : RAPPORT DE CONSULTATION**

La municipalité régionale de Comté de La Vallée-du-Richelieu a organisé le 31 mai 2016 un forum visant l'élaboration de l'Outil de développement et de mise en valeur de la zone agricole (ODZA).

Près de cinquante personnes ont été invitées à y participer, parmi l'ensemble des parties prenantes du monde agricole régional. La moitié des participants invités étaient des producteurs agricoles, identifiés par la représentante de l'Union des producteurs agricoles du Québec pour la région.

Le forum s'est déroulé sous forme de présentations, suivies d'atelier thématiques au cours desquels les participants, réunis en tables d'environ 6 à 8 individus et provenant de divers horizons.

M. François Fortin, vice-président et associé du Groupe BC<sub>2</sub>, et M. Clément Le Quintrec, chargé de projet de la même firme, ont animé l'ensemble du forum et présenté le portrait de la zone agricole. En tout, 32 personnes étaient présentes et parmi eux, 10 producteurs agricoles ainsi qu'une représentante de la permanence d'une association qui les représente.

Voici la séquence des étapes suivies :

1. Présentation et validation du portrait
2. Identification des enjeux
3. Proposition d'actions

Pour chacune de ces composantes de l'ODZA, voici l'essentiel des commentaires, des représentations et des échanges qui ont animé la rencontre.

### **Présentation et validation du portrait**

Monsieur François Fortin a débuté la journée par une présentation d'environ 1h30 au sujet du portrait de la zone et des activités agricoles, comprenant les principales informations et les principaux constats du portrait.

Le premier élément de discussion a été la question des données disponibles pour réaliser le portrait. La majorité des données disponibles pour la constitution du portrait provient du Portrait statistique agricole de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, réalisé en 2012 par la Communauté métropolitaine de Montréal sur la base des données collectées par le MAPAQ pour les années 2004 et 2010.

Interpelés sur cette question, les représentants de la CMM et du MAPAQ ont indiqué que l'actualisation des données présentées dans les portraits statistiques agricoles des MRC ne serait pas publiée avant 2018. Seule une actualisation concernant la localisation et la caractérisation des terres en friche a été réalisée par la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, uniquement pour le territoire de la MRC compris dans celui de la CMM.

Les participants ont ensuite mis de l'avant l'importance de présenter l'évolution de la zone agricole permanente sur une période plus longue que l'intervalle 2004-2010, en particulier la période précédant la révision de la zone agricole, soit entre 1987 et 1992. Ces données n'ont pas été présentées lors du Forum, mais figurent dans le rapport final.

Également sur la question de l'évolution de la zone agricole permanente, de nombreux intervenants ont manifesté le souci de faire ressortir la question de la pression de l'urbanisation sur la zone agricole. Un intervenant a ajouté, sur ce point, que le modèle d'urbanisation prescrit par la CMM au PMAD, soit le « *Transit Oriented Development* », constituait une excellente réponse à ces pressions en densifiant les activités urbaines aux abords des nœuds du réseau de transport collectif.

Ensuite, concernant l'évolution des superficies en cultures, face aux interrogations de certains participants, une représentante du MAPAQ a confirmé que la MRC s'inscrivait dans les tendances plus générales de la Montérégie sur ce point.

Sur la question de l'occupation du territoire, plusieurs participants ont rappelé l'importance, tant au niveau des superficies occupées que des contraintes engendrées pour les activités agricoles, des infrastructures routières et des cours d'eau.

Sur la question des milieux humides, des intervenants ont souhaité disposer d'informations supplémentaires quant à leur délimitation. Un représentant du MDDELCC a précisé qu'un guide avait été publié à cet effet. Également, il a rappelé que la méthodologie de recensement des milieux humides, produite par la société Canards Illimités, constituait une première base d'information, mais ne suffisait pas à caractériser fidèlement les milieux humides au niveau local.

Sur la question de l'acériculture, la représentante du MAPAQ a indiqué qu'il était difficile de connaître la réalité exacte de la production, puisqu'un nombre inconnu de petits producteurs ne déclarant pas leur production.

Concernant la production animale, des intervenants ont fait état des difficultés occasionnées par les producteurs qui opèrent leurs activités à l'intérieur de systèmes de gestion de l'offre (quotas dans le lait, les œufs et la volaille).

Concernant les aspects économiques, suite aux premiers commentaires formulés en ce sens lors de la consultation publique de septembre 2015, des participants ont demandé à ce que soient mieux renseignés les impacts des activités agricoles sur l'économie en général, notamment en matière d'emplois générés. Des ajouts ont été faits en ce sens dans le portrait avec le décompte sommaire du nombre d'emplois dans les entreprises agroalimentaires les plus importantes sur le territoire de la MRC. À cela, il a été répondu que ce type de données très précises n'a pas pu être produit à l'échelle de la MRC et n'est actuellement pas disponible. Toutefois, il a été mentionné que la contribution des activités agricoles pour l'économie et la société en général devait être mesurée.

Concernant les aspects économiques, certains participants ont déploré le manque de données concernant l'âge et la longévité des entreprises agricoles, notamment dans la perspective de mieux renseigner la situation pour la relève. Également, il a été demandé d'avoir de meilleures données relatives au démarrage de nouvelles entreprises agricoles.

Concernant les aspects économiques, il a été demandé par certains producteurs agricoles que le terme « entreprises » soit privilégié par rapport au terme « exploitation », qui est celui utilisé par le MAPAQ dans les compilations statistiques.

Concernant les variations de la valeur des terres, des intervenants ont mentionné que l'évolution accélérée du prix des terres, au sein de la MRC, par rapport au reste de la couronne sud, pourrait être expliquée par un nombre élevé de transactions immobilières.

Concernant les activités complémentaires ou non conventionnelles, il a été demandé de mieux connaître la filière des cultures biologiques. Des intervenants ont expliqué que le faible nombre d'entreprises agricoles pratiquant la vente à la ferme dans la MRC est à mettre en lien avec le type de production prédominante dans la MRC. Les MRC où se trouve un plus grand nombre de maraîchers, comptent ainsi une plus grande part d'entreprises qui vendent leurs produits directement à la ferme.

Les échanges et les représentations formulées dans le cadre de cette première partie consacrée au portrait ont, avant tout, porté sur la disponibilité et la mise à jour par des données plus récentes. De nombreux intervenants ont déploré le fait que les données les plus récentes datent au minimum de 6 ans.

De nombreux échanges ont consisté à préciser ou compléter certaines informations du portrait qui n'apparaissent pas dans la présentation faite lors du Forum, mais se trouvent toutefois dans le rapport complet déjà produit.

### **Enjeux et plan d'action**

Suite à la présentation du portrait de la zone agricole, les participants ont été invités à identifier ce qui constitue, selon eux, les enjeux significatifs pour le développement et la mise en valeur de la zone agricole.

Ce travail d'identification a débuté par la présentation des enjeux préalablement identifiés dans la version du projet. Chaque table a été invitée ensuite à identifier les enjeux prioritaires. Suite à cela, l'animateur du forum a mené un travail de synthèse avec la salle, afin de formuler les cinq enjeux suivants, qui regroupent l'ensemble des points évoqués :

1. Relève agricole.
2. Cohabitation rural/urbain.
3. Développement durable.
4. Fiscalité municipale.
5. Appui au développement et aux nouveaux modèles de production.

Concernant la relève, les intervenants ont notamment mentionné l'importance de l'accompagnement aux nouvelles entreprises, par le biais du « coaching ». L'accompagnement devrait se faire dans un domaine particulier, par un expert ou par un mentor ayant un parcours similaire. L'implication du Centre local de développement de La Vallée-du-Richelieu a également été évoquée, pour ce qui est de l'assistance au démarrage d'entreprises, mais également pour la collecte et la mise à jour des données sur les entreprises et les emplois.

Certains intervenants ont également insisté sur la question des nouvelles entreprises et l'élargissement de la notion de relève, au-delà de l'âge et du type d'entreprise agricole.

Concernant la disponibilité des terres, les intervenants ont souligné l'importance de bien caractériser les terres en friche, de favoriser la location des terres et de constituer une banque de terre pour les entreprises en démarrage. Des intervenants ont précisé qu'il serait pertinent de réfléchir à des incitatifs pour la remise en culture des terres en friche.

Concernant la cohabitation entre le milieu rural et urbain, de nombreux intervenants se sont exprimés sur ce sujet. Ainsi, une représentante du MAPAQ a rapporté que de nombreux citoyens, tant du côté des producteurs agricoles que des non-producteurs, adressaient auprès du ministère des plaintes sur des enjeux de type cohabitation rural urbain. Il a été mentionné que d'autres MRC ou municipalités ont mis en place des conventions ou des ententes de bon voisinage afin de faire reconnaître les droits et devoirs des producteurs et non-producteurs.

De nombreux producteurs ont rappelé le besoin de faire mieux connaître les pratiques agricoles actuelles, auprès de la population en général. L'objectif serait de faire connaître la contribution des producteurs agricoles au niveau de la protection de l'environnement et illustrer, par des exemples concrets, les évolutions positives des bonnes pratiques. Également, il est important, aux yeux de nombreux intervenants, de sensibiliser les nouveaux résidents de la zone agricole, quant aux éventuelles conséquences de certaines activités agricoles sur le voisinage. Plus globalement, les producteurs agricoles ont exprimé leurs préoccupations afin d'être reconnus comme des résidents à part entière de la zone agricole. Ces différents éléments d'information devraient être diffusés par un moyen de communication publié régulièrement et distribué largement auprès de la population.

Également sur le sujet de la cohabitation entre les producteurs et non-producteurs, des intervenants ont exprimé leur souci de mettre en place le principe de réciprocité dans le cadre de l'application de normes de distances séparatrices entre les bâtiments d'élevage, les maisons d'habitation et les immeubles sensibles. Cette intention est clairement exprimée dans le projet d'ODZA, adopté le 18 juin 2015, ce qui a été rappelé à cette occasion.

Concernant le développement durable, les intervenants ont exprimé la volonté de reconnaître cet enjeu comme un élément à part entière. En effet, au-delà de l'instauration de pratiques durables dans le monde agricole qui est en cours de déploiement, les producteurs jouent un rôle actif dans la protection de l'environnement. Par exemple, la création et l'entretien des haies brise-vent constitue un geste proactif qui vise à protéger les sols de l'érosion. Aussi, les producteurs ont exprimé leurs intérêts pour des incitatifs à poser ce type de gestes, notamment financiers, qui seraient octroyés aux producteurs dont les pratiques iraient au-delà des normes prescrites.

Également en lien avec le développement durable, les producteurs ont demandé à être mieux intégrés aux décisions visant la gestion des cours d'eau. Aussi, il a été mentionné que la réglementation environnementale relative aux cours d'eau n'était pas nécessairement appliquée de façon uniforme dans l'ensemble des municipalités. Des initiatives pourraient être menées pour mieux uniformiser, peut-être à l'échelle régionale, l'application de ce type de règlements.

L'enjeu de la fiscalité municipale a été évoqué de multiples façons. Les intervenants ont relaté les différents modes de taxation et de tarification qui peuvent exister selon les municipalités. Il a été noté qu'il existe, dans certaines municipalités, un taux différencié pour l'agriculture et cela a suscité l'intérêt des participants. Des intervenants ont proposé la mise en place d'un cadre de référence pour la fiscalité visant particulièrement les producteurs agricoles. Malgré des différences d'approche, plusieurs intervenants ont plaidé sur la pertinence de mieux documenter la situation de la fiscalité pour les producteurs agricoles. Aussi, des intervenants ont évoqué la pertinence d'utiliser des incitatifs fiscaux pour aider au démarrage d'entreprise ou pour promouvoir des pratiques écoresponsables. Bref, la question de la fiscalité « adaptée » est susceptible de faire l'objet d'une attention particulière et nécessite donc une réflexion plus approfondie.

Toujours sur le sujet, des producteurs souhaitent que des représentations soient faites auprès du gouvernement pour faire modifier la Loi sur l'évaluation foncière. Ces représentations viseraient à ce que l'évaluation des terrains soit prise en compte lors des transferts entre personnes apparentées. Actuellement, les transactions effectuées à des prix souvent moins élevés ne sont pas prises en compte et conduit à une évaluation foncière des terres agricoles artificiellement élevée. Cela a pour conséquence d'augmenter de façon indue, le niveau de taxation des producteurs agricoles.

Enfin, le dernier enjeu identifié est celui sur l'appui au développement des nouveaux modèles de production. De nombreux intervenants ont identifié l'agrotourisme comme une importante avenue de croissance pour les activités agricoles. Les participants ont souligné le besoin de mieux documenter ce potentiel par une étude ciblée de marché. Également, parmi les pistes mentionnées pour appuyer le développement des activités agricoles, citons notamment la création d'une appellation d'origine contrôlée, la création d'une signature propre aux produits locaux ou encore un meilleur arrimage des producteurs avec les PME locales, agissant dans le secteur agroalimentaire. Aussi, des intervenants ont rappelé le succès des campagnes de promotion, comme celle de la Montérégie « garde-manger du Québec » ou Vallée-du-Richelieu, région gourmande. Concernant l'appui au développement, des participants ont évoqué le rôle que pourrait jouer la MRC pour soutenir la recherche et développement, ainsi que la mise en réseau des entreprises innovatrices. Dans cette même perspective, des intervenants ont proposé qu'un volet agricole soit instauré aux Chambres de Commerce.

Enfin, les représentants de la MRC et des producteurs se sont exprimés favorablement pour que la MRC prenne position sur les divers traités internationaux qui touchent les échanges commerciaux qui impliquent les activités agricoles. Ce positionnement, exprimé par la MRC, consisterait à rappeler l'importance de l'agriculture locale et des producteurs, pour l'ensemble de la société et de l'économie. Elle viserait à rappeler les conséquences, souvent imprévisibles, de toutes les décisions prises dans ces traités pouvant compromettre la viabilité à long terme de certaines productions.

### **Comité de suivi et ressource**

Tout au long des discussions du forum, les participants ont rappelé l'importance que soit mis en place un comité de suivi de l'ODZA, qui réunirait des représentants de la MRC et des producteurs agricoles. Ce comité garantirait le suivi du plan d'action et permettrait également de traiter les sujets liés à la cohabitation entre producteurs et non-producteurs. Ce comité de suivi ferait ainsi figure de comité de liaison, complémentaire au CCA.

Également, de nombreuses actions évoquées par les participants impliquent la présence d'une personne-ressource responsable du développement agricole. Son mandat consisterait, par exemple, à mettre en place les initiatives liées au développement durable et à l'appui au développement ainsi qu'à la relève.